

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 17 décembre 2020**

### **Délibération n°2020-31 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2020**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2020.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

Présents : 26	Pour : 26
Procurations : 9	Contre : 0
Votants : 17	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 17 décembre 2020

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

***Mise en ligne le : 18 décembre 2020***

Annexe : procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2020 dans sa version approuvée en séance du 17 décembre 2020.

# Réunion du conseil d'administration

**16 OCTOBRE 2020**

**Projet de procès-verbal**

**Président du conseil d'administration : François HARTOG**

**Membres élus du conseil d'administration :**

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
J.-H. GRASSET	Procuration à C. STUCKEL	E. PINEDA <i>Suppléante</i>	Présente
C. STUCKEL	Présente		
E. MULLER	Présente		

<b>Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
P. GALY	Visioconférence	S. MANET	Présente
		S. PATIES-GORIZZA	Présent

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
B. CASSIN	Procuration à M. CRÉPON	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Visioconférence	J.-F. PINTON	Procuration à J.-Y. MERINDOL
J. KHALFA	Visioconférence	L. ENGEL	Présente
M. LAIGNEAU	Procuration à X. LAZARUS	M. PITTET	Visioconférence
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Procuration à F. HARTOG
J.-M. GUÉHENNO	Procuration à L. ENGEL	X. LAZARUS	Présent
S. ISRAEL	Procuration à F. HARTOG		

<b>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</b>	<b>Présent/Absent</b>
M. MÉZARD	Présent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
L. CORVELLEC	Présente
A. FUCHS (PSL)	Présent

<b>Membres invités du conseil d'administration</b>	<b>Présent/Absent</b>
D. BUTIGIEG	Visioconférence
R. CARUANA	Présent
E. SORDET	Présente
S. POULAIN	Visioconférence

Ont également assisté à la séance :

D. TARAVELLA (MESRI), S. MAGONTIER, V. LAFOURCADE, L. SAINT-RAYMOND (humanités numériques)

M. ANDROUIN, S. MICHAL (organisation et logistique, PAJ ENS).

## **ORDRE DU JOUR**

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2020 .....	5
II. Point financier .....	6
1. Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2020 .....	6
III. Points scolarité .....	12
1. Dispenses de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal .....	12
2. Dispenses de paiement des droits d'inscription pour les doctorants soutenant leur thèse entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 avril 2021 .....	14
IV. Point administratif .....	16
1. Délibération à distance en cas de vote à bulletin secret.....	16
V. Points d'information .....	17
1. Intervention du Directeur .....	17
2. Crise sanitaire : plan de reprise d'activités (phase 3) et mesures pour la rentrée 2020.....	23
VI. Suspension de l'obligation de règlement des droits d'inscription.....	26
V. Points d'information (suite).....	27
3. Résultats des concours 2020.....	27
VII. Présentation des initiatives en humanités numériques .....	33
VIII. Question(s) diverse(s).....	36

*La séance est ouverte à 9 heures.*

**François HARTOG** présente la liste des procurations enregistrées :

- Barbara CASSIN à Marc CRÉPON ;
- Stéphane ISRAËL à François HARTOG ;
- Jean-Marie GUÉHENNO à Laurence ENGEL ;
- Jean-Hubert GRASSET à Camille STUCKEL ;
- Marianne LAIGNEAU à Xavier LAZARUS ;
- Jean-François PINTON à Jean-Yves MÉRINDOL ;
- Sylvie RETAILLEAU à François HARTOG.

## I. Procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2020

**François HARTOG** précise que le procès-verbal a été transmis en ligne dans une version mise à jour. Il s'enquiert d'éventuelles observations.

**Jean-Louis HALPÉRIN** souhaite que les propos qui lui sont attribués, en page 7, à propos des CRCT soient corrigés. Le texte est exactement contraire à son intervention : il regrettait en réalité l'absence d'augmentation des CRCT.

**François HARTOG** indique que ce point sera corrigé.

**Frédérique FLECK** signale qu'elle a transmis une série de demandes de rectifications et d'ajouts. Elle souhaite savoir si elles ont été prises en compte.

**Laurence CORVELLEC** confirme que toutes les demandes ont été prises en compte, à l'exception du passage suivant : « *Frédérique Fleck transmet une demande des élus de modifier le document afin que le volume réel de la décharge soit fixé par les conseils de départements et non plus par les seuls directeurs de départements. Cette demande est acceptée et le texte est voté avec cette modification* ». Cette rectification ne correspondait pas à ce qui a été dit en séance.

**Frédérique FLECK** rappelle que ce passage concernait la répartition des décharges. Dans son souvenir, elle avait porté une demande de l'ensemble des élus pour que le taux de décharge ne soit pas décidé uniquement par le directeur du département ou du laboratoire, mais par le conseil de département ou de laboratoire. Frédérique FLECK annonce qu'elle votera contre ce procès-verbal car elle avait compris que cette demande avait été acceptée.

**Laurence CORVELLEC** explique que les remarques transmises par Frédérique FLECK ont été intégrées dans le procès-verbal. Le document est consultable sur la plateforme Nuxeo. La dernière demande de modification, selon laquelle ce point aurait fait l'objet d'un vote du conseil d'administration, n'a pas été retenue car elle ne correspond à ce qui s'est passé en séance.

**Marc MEZARD** se souvient que cette question de décharge devait être décidée au niveau des directions de département, qui devaient s'appuyer sur le conseil de département. Il lui semble qu'il existait un consensus sur une démarche générale et non une démarche formelle.

**Pauline GALY** souligne que les procès-verbaux posent régulièrement problème. Certains propos ne sont pas correctement retranscrits. Pauline GALY propose que l'administration transmette le contrat de sous-traitance pour la rédaction des procès-verbaux aux administrateurs, dans un souci de transparence.

**Laurence CORVELLEC** annonce qu'un nouveau prestataire assure désormais la rédaction du procès-verbal. Ce service ne donne pas lieu à un contrat de sous-traitance mais à un contrat de prestation. L'administration n'était pas satisfaite de la qualité de la rédaction des derniers procès-verbaux. Pour cette raison, il est fait appel à un nouveau prestataire.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2020 sous réserve des modifications demandées.**

**Nombre de votants : 22**

**Pour : 13**

**Contre : 3**

**Abstentions : 6**

## II. Point financier

### 1. Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2020

**Laurence CORVELLEC** souligne que ce budget rectificatif prend en compte les mesures liées à la crise Covid, ce qui n'était pas le cas lors de la présentation de la lettre d'orientation budgétaire en juillet dernier. En introduction, elle souhaite partager quelques constats.

Le budget rectificatif comprend la prolongation des contrats doctoraux sur le budget 2020. Cette mesure concerne 68 doctorants. Toutes les demandes ont fait l'objet d'une réponse favorable, avec l'attribution d'une prolongation du contrat doctoral d'une durée d'environ trois mois en moyenne.

Par ailleurs, on observe une augmentation de l'activité au niveau du service des ressources humaines. D'autres demandes de prolongation lui parviennent, s'agissant notamment d'autres types de contrats avec des financements sur contrat de recherche. De nouvelles prolongations sont ainsi en cours de réalisation. Il est encore trop tôt pour les quantifier. Laurence CORVELLEC propose d'en dresser un bilan lors d'un conseil ultérieur.

Le budget rectificatif fait apparaître les dépenses liées à la crise sanitaire. Elles ne faisaient pas partie des trajectoires au moment de la construction budgétaire et atteignent 300 000 euros. Elles sont susceptibles d'augmenter encore avant la fin de l'année. Il a toutefois été tenu compte des dépenses prévisionnelles que l'ENS est susceptible d'engager avant la fin 2020.

En outre, ce budget rectificatif intègre la non-réalisation de recettes. A la mi-septembre, une diminution de 1,3 million d'euros a été constatée par rapport aux prévisions. A mi-octobre, on constate une nouvelle baisse des recettes, par exemple pour les activités d'hébergement à hauteur de 70 000 euros.

Laurence CORVELLEC souligne une sous-consommation globale des crédits ouverts sur l'exercice 2020. Les indicateurs de suivi mensuel montrent que le taux de réalisation des dépenses sera plus faible cette année que les précédentes. En conséquence, le résultat de l'exercice 2020 pourrait être positif, ce qui permettrait d'aborder plus sereinement l'exercice 2021. Il convient toutefois de faire preuve de prudence. De nombreux aléas sont survenus et les incertitudes sur le déroulement des prochains mois restent importantes. Néanmoins, la Direction travaille le cadrage de ce budget en fonction de ces hypothèses pour le cadrage du budget 2021.

Enfin, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, l'ENS a répondu à l'appel à projet immobilier « programmation-rénovation énergétique ». La date limite de dépôt était fixée au 9 octobre. L'École espère une réponse en fin d'année ou au début de l'année prochaine. Le dossier déposé concerne la rénovation des tours A et B de Montrouge. Il s'agit de bâtiments des années 1960 qui sont très dégradés. L'opération globale est estimée à 10,4 millions d'euros, avec une part d'autofinancement affichée à hauteur de 2 millions d'euros. Cette rénovation apparaissait déjà dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière approuvé en 2020. Ce financement permettrait de rénover 200 chambres d'ici la fin de l'année 2023. Ce chiffre est conséquent. Avant le dépôt de dossier, la direction a pris le soin de consulter la DG, qui s'est prononcée favorablement sur cette opération d'envergure. Il importait de partager cette information avec la DG, car les travaux nécessiteront de mettre en place une cogestion du parc de chambres et d'aménager les modalités d'accueil durant la phase de travaux.

**Rénald CARUANA** présente le budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2020, dont l'objectif consiste à calibrer l'ouverture des crédits au plus près de l'exécution, tout en prenant en compte les besoins des départements, des unités de recherche et des services.

Le coût du Covid est estimé à 1,8 million d'euros, en cumulant la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses. Un niveau élevé de prévision budgétaire reste maintenu, dans un contexte de hausse des recettes marqué par :

- le transfert des contrats doctoraux de PSL pour plus de 2 millions d'euros ;
- l'arrivée de la dernière cohorte de CDSN ;
- les mesures Covid du ministère qui devraient entraîner des financements complémentaires ;
- une activité financière ralentie en fin d'année.

Le budget rectificatif marque aussi le souhait d'une inflexion de la trajectoire budgétaire, en restant mesuré dans l'ouverture des crédits tout en prenant en compte les demandes des départements, services et laboratoires.

### **Tableau des emplois**

Le plafond d'emploi reste inchangé. Les modifications proposées portent sur une réduction de 5 ETPT sur le plafond ressources propres. Cette baisse s'explique par une prévision de dépenses inférieures sur les contrats de recherche. Le plafond de l'établissement passe ainsi de 1 775 ETPT à 1 770 ETPT.

### **Recettes**

La baisse globale des recettes représente 1 million d'euros, pour atteindre 126,5 millions d'euros. Elle se répartit comme suit :

- 100 000 euros sur les recettes globalisées ;
- 900 000 euros sur les recettes fléchées.

L'impact de la Covid sur les recettes, estimé à 1,3 million d'euros, se répartit de la manière suivante :

- 630 000 euros sur l'hébergement ;
- 300 000 euros sur les frais de gestion des contrats de recherche ;

- 230 000 euros sur le restaurant ;
- 200 000 euros sur les prestations des laboratoires.

Face à cet impact, l'ENS bénéficie de plusieurs compensations :

- ajustements budgétaires à la hausse (700 000 euros) ;
- intégration du préciput tel qu'il a été consommé en 2019 ;
- contrats doctoraux supplémentaires à PSL ;
- recette liée à la contribution pour la vie étudiante et de campus notifiée en juillet ;
- hausse de 500 000 euros de la subvention pour charge de service public, liée à la prolongation des contrats doctoraux notamment.

S'agissant des recettes fléchées, la diminution de 900 000 euros représente la somme de deux mouvements :

- la baisse des prévisions de recettes liées aux contrats européens, qui sont gérés en compte de tiers (cf. tableau 5 : opérations pour compte de tiers) ;
- l'augmentation des prévisions de recettes de 1 million d'euros sur les contrats industriels.

### **Dépenses**

L'École prévoit une légère augmentation des AE (autorisations d'engagement) de 100 000 euros et une diminution des CP (crédits de paiements) de 1,8 million d'euros. Le budget des dépenses s'établit ainsi à 138 millions d'euros en AE et à 132 millions d'euros en CP.

Sur le plan des dépenses globalisées, le budget rectificatif intègre une diminution de 500 000 euros des AE et de 1,8 million d'euros des CP. S'agissant des dépenses fléchées, il est proposé d'inscrire une légère augmentation de 0,6 million d'euros en AE, tandis que les CP sont stables.

Au niveau des dépenses globalisées, la répartition est la suivante :

- une hausse de 500 000 euros des dépenses de personnel, ce qui permettra de couvrir les surcoûts liés à la Covid et à la prolongation des contrats doctoraux ;
- l'augmentation des contrats doctoraux transférés par PSL, qui est compensée par une diminution des dépenses de personnel liée à l'absence d'oraux aux concours CPGE.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il est proposé d'augmenter le budget de 1,1 million d'euros en AE et de 200 000 euros en CP. Les postes les plus importants concernent :

- cotisation supplémentaire au FIPHFP due à une restriction des règles et à un redressement par rapport à l'exercice 2019 : 300 000 euros ;
- remboursement de SCSP à PSL, suite à une erreur de versement du ministère : 300 000 euros ;
- prise en charge du surcoût Covid : 200 000 euros ;
- reversement de la CVEC à PSL : 100 000 euros.

Sur ce dernier point, il est à noter que les établissements de PSL ont développé une offre liée à la vie étudiante commune à l'ensemble des étudiants de l'université. Il convient donc d'opérer ce reversement correspondant à ce que l'ENS a perçu à ce titre pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020.

S'agissant des dépenses d'investissement, un certain nombre d'opérations immobilières ont été reprogrammées en 2021, ce qui entraîne une baisse des crédits de 2,1 millions d'euros en AE et 2,5 millions d'euros en CP.

Au niveau des dépenses d'investissement globalisées, le budget rectificatif enregistre une baisse de 0,5 million d'euros en AE et de 1,8 million d'euros en CP.

Concernant les dépenses d'investissement fléchées, alors que les recettes sont en baisse de 0,9 million d'euros, le budget rectificatif prévoit une augmentation de 0,6 million d'euros en AE et une stabilisation des CP. Cette évolution ne concerne que les contrats de recherche. L'écart entre AE et CP tient notamment aux délais de mise en place des marchés. Cette année, l'ENS va engager les crédits. Au regard de la programmation des marchés publics de l'établissement, on constatera un décalage entre l'engagement des crédits et leur paiement.

### **Résultat budgétaire**

Le budget rectificatif prévoit une diminution des recettes de 1 million d'euros et une baisse des dépenses de 1,8 million d'euros en CP, ce qui entraîne une variation du solde budgétaire de 0,8 million d'euros, passant ainsi de - 6,4 millions d'euros à - 5,6 millions d'euros. Les évolutions ont des impacts différents selon qu'il s'agit d'opérations globalisées ou d'opérations fléchées, avec une amélioration significative des premières, à hauteur de 1,5 million d'euros, et une diminution des secondes de 0,7 million d'euros.

Le solde budgétaire est un indicateur intermédiaire de la variation de trésorerie. Celle-ci se calcule en ajoutant au solde budgétaire la variation liée aux emprunts et aux soldes des opérations pour compte de tiers. L'ENS n'a pas contracté d'emprunt et dégage un solde positif sur les opérations pour compte de tiers de 1,7 million d'euros, lié essentiellement à l'écart entre l'encaissement et les décaissements de TVA. Ces éléments entraînent une variation de trésorerie de - 3,9 millions d'euros, répartie comme suit :

- prélèvement sur la trésorerie fléchée de 3,4 millions d'euros ;
- prélèvement sur la trésorerie globalisée de 0,5 million d'euros.

A fin 2019, la trésorerie s'élevait à 33,2 millions d'euros. A fin 2020, elle est estimée à 29,2 millions d'euros, ce qui représente 86 jours de dépenses, soit un niveau satisfaisant.

Concernant les indicateurs patrimoniaux, la variation du résultat provient d'une diminution des produits de 350 000 euros, couplée à une augmentation des charges. Le résultat reste toutefois positif, avec une prévision de 220 000 euros.

La CAF correspond à l'épargne dégagée chaque année pour investir. Elle s'élève à 3,123 millions d'euros. Son niveau est suffisant, sachant que selon les recommandations du ministère, elle doit représenter 30 % des investissements. Le fait d'avoir diminué les opérations d'investissement permet de conserver une CAF correctement proportionnée, en dépit de la baisse du résultat, et de limiter le prélèvement sur le fonds de roulement à 670 000 euros. Le fonds de roulement prévisionnel 2020 s'élève ainsi à 23,7 millions d'euros, ce qui représente 69 jours de dépenses, sachant qu'il est recommandé de se maintenir au-dessus d'un seuil correspondant à 30 jours. L'établissement a voté son SPSI, qui prévoit près de 10 millions d'euros d'investissements. Il est donc normal de conserver un fonds de roulement à ce niveau.

**François HARTOG** s'enquiert d'éventuelles observations ou questions.

**Jean-Louis HALPÉRIN** s'interroge sur les primes Covid. Lors du précédent conseil d'administration, il avait été question de la répartition de l'enveloppe attribuée par le ministère. La direction de l'École avait alors précisé que les décisions n'avaient pas encore été arrêtées. Jean-Louis HALPÉRIN s'interroge sur la répartition entre les catégories A, B et C. Il souhaite savoir si d'autres primes seront versées avant la fin de l'année.

Par ailleurs, Jean-Louis HALPÉRIN demande des précisions sur les dépenses d'investissement réalisées ou prévues en matière d'hygiène, par exemple au niveau des toilettes.

**Laurence CORVELLEC** dit que toutes les informations liées à la répartition ont été examinées lors du dernier comité technique, qui s'est tenu début octobre. Les élus ont souhaité que la direction adresse un tableau complémentaire pour mieux préciser la répartition des primes entre les services, les directions et les départements. Ces éléments seront donc transmis au comité technique.

Laurence CORVELLEC indique que 19 primes sont attribuées à des agents de catégorie C, une quarantaine à des agents de catégorie A et 17 à des agents de catégorie B. Un premier volant de primes a été attribué au mois de juillet. Ensuite, une demande a été adressée à chaque responsable de structure pour savoir s'il souhaitait attribuer des primes exceptionnelles. Ce deuxième volant d'attributions sera versé via la paie du mois d'octobre.

Aucun autre dispositif de prime n'est prévu par les mesures gouvernementales. En revanche, dans le cadre du complément individuel d'activité pour les personnels BIATSS, les enveloppes gérées par les responsables de structure ont été arrondies au montant supérieur. L'attribution du complément est à la discrétion de chaque responsable.

Concernant les dépenses en matière d'hygiène, le service mène un programme de rénovation s'étendant sur les deux prochaines années. Il concerne une trentaine de sanitaires du site du 45 rue d'Ulm. Le bloc sanitaire de la cour de la bibliothèque, qui se trouve au niveau de l'escalier C, sera mis en chantier avant la fin de l'année. La programmation prévoit la rénovation de l'ensemble des sanitaires du site du 45 rue d'Ulm au cours des deux prochaines années. Ce point sera précisé lors de la présentation du budget initial 2021.

**Stéphane POULAIN** précise qu'il s'agit de son premier exercice de budget rectificatif en tant qu'agent comptable. Il tient à souligner un certain nombre d'incertitudes liées à ce BR. Le service financier de l'École a transmis le 8 juin un message informant de la préparation du budget rectificatif. Dans les jours suivants, les documents et les supports ont été communiqués, à commencer par un point sur la consommation des crédits au 31 mai, permettant d'établir un repère. Les retours des services sont parvenus au début du mois de septembre. Entre le début de l'élaboration du budget rectificatif au mois de juin et le document présenté aujourd'hui, un certain nombre d'évolutions a eu lieu. Elles impactent directement les prévisions et diffèrent selon les services. Certains laboratoires ou services présentent des prévisions de dépenses en augmentation, alors que d'autres les ont faiblement consommées. Les situations sont diverses, ce qui ajoute à l'incertitude pour ces prochains mois. La trajectoire pourrait aboutir à un excédent budgétaire. Ce point mérite d'être vérifié. Stéphane POULAIN précise qu'il est à la disposition des administrateurs pour toute question.

**Élise MULLER** souhaite revenir à la question des primes. Lors du conseil d'administration, la direction avait refusé de répondre en toute transparence à la question de leur répartition. Or les éléments annoncés ce jour sont surprenants. À priori, la catégorie A n'est pas celle qui a le plus souffert de la crise ou a été la plus exposée. Or ces agents vont percevoir une prime deux fois plus élevée que celle des autres catégories. Élise MULLER demande des explications sur cette répartition.

**Laurence CORVELLEC** précise que l'attribution des primes ne vise pas à gratifier les agents ayant le plus souffert, mais ceux qui se sont le plus impliqués au moment du confinement et de la reprise. La répartition traduit une ventilation en fonction des agents qui se sont le plus mobilisés, dont ceux qui ont été amenés à rompre le confinement. Par exemple, certains enseignants-chercheurs perçoivent cette prime car ils ont assuré la continuité des animaleries. Sont également visés les agents ayant assuré la gestion à distance, alors qu'ils n'y étaient pas préparés. Certains agents de catégorie A se sont totalement surinvestis pour gérer des dossiers à distance. Le fait qu'ils appartiennent à la catégorie A ne devrait pas empêcher de reconnaître leur investissement dans le cadre de la crise sanitaire.

**Élise MULLER** estime que l'investissement est difficile à quantifier. Il serait plus juste de s'en tenir au temps de présence pendant la crise.

**Laurence CORVELLEC** explique que ce sujet a été abordé en comité technique. Celui-ci a exigé des informations complémentaires qui lui seront fournies. Il s'agit de l'instance compétente pour débattre de ce type de sujet. La question de transmettre ou non un document aux administrateurs peut se discuter. En revanche, le débat a bien lieu dans une autre instance de l'École.

**Frédérique FLECK** souhaite savoir si les personnels relevant des catégories C ou B ont pu bénéficier d'un montant de prime légèrement plus élevé que ceux de la catégorie A pour compenser le fait qu'ils sont généralement moins bien rémunérés.

S'agissant des sanitaires, des rénovations sont programmées dans les deux prochaines années. Frédérique FLECK demande si la création de nouveaux sanitaires est également prévue.

**Laurence CORVELLEC** s'engage à transmettre aux administrateurs les éléments adressés au comité technique sur la répartition des primes. Dans le cadre des rénovations, l'objectif vise à prévoir, si possible, des blocs sanitaires complémentaires dans les espaces rénovés. En revanche, il n'est pas prévu de supprimer des bureaux ou des salles de cours sur le site du 45 rue d'Ulm pour créer davantage de sanitaires.

**Stella MANET** précise qu'elle avait participé au dernier comité technique. Elle tient à souligner la qualité d'écoute de Laurence CORVELLEC, qui a validé la demande des membres de cette instance concernant les tableaux complémentaires. Il convient de rappeler que les primes Covid correspondent à une enveloppe de 45 000 euros. Un tableau très succinct avait été présenté au comité technique. L'octroi des primes de manière discrétionnaire peut susciter des crispations. Les représentants du personnel ont donc demandé la transparence concernant les critères d'attribution, ce que Laurence CORVELLEC a accepté. Ils ont également demandé des tableaux complémentaires sur le montant global par service et par catégorie. Ces demandes ont été approuvées.

**François HARTOG** propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2020 :**

**Autorisations budgétaires :**

**1 770 ETPT sur le plafond global établissement, dont 1 387 ETPT sur le plafond État**

**138 125 604 € d'autorisations d'engagement dont :**

**85 265 111 € de personnel**

**43 814 999 € de fonctionnement**

**9 045 494 € d'investissement**

**132 160 129 € de crédits de paiements dont :**

**85 265 111 € de personnel**

**37 533 014 € de fonctionnement**

**9 362 003 € d'investissement**

**126 550 660 € de recettes**

**- 5 609 469 € de solde budgétaire**

**Prévisions comptables :**

**- 3 909 469 € de variation de trésorerie**

**224 698 € de résultat bénéficiaire**

**3 312 333 € de capacité d'autofinancement**

**- 671 705 € de variation du fonds de roulement.**

**Nombre de votants : 24**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

### **III. Points de scolarité**

#### **1. Dispenses de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal**

**Laurence CORVELLEC** indique que des éléments succincts ont été transmis aux administrateurs concernant trois situations.

Le 12 mai 2020, la commission de suivi d'engagement décennal a examiné trois demandes de dispense de remboursement. Des échanges sont intervenus par la suite avec les personnes concernées. Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur ces trois dossiers.

##### **Dossier 2019-07**

Le dossier 2019-07 est ancien, car la rupture avait été constatée dès 2016. Des notifications avaient été envoyées à l'ancienne adresse française de cette personne. L'ENS n'était pas parvenue à renouer le contact et avait engagé une procédure de saisie sur salaire. Il a alors été possible de relancer les échanges. La personne a transmis des éléments complémentaires sur sa situation, tout en tardant à fournir les documents. Une nouvelle situation de rupture a ainsi été constatée en 2020. À l'issue de cette décision, cette personne a expliqué qu'elle envisageait de se rapprocher des universités françaises pour trouver un emploi. Or la commission a relevé, au regard de l'évolution de la situation durant les quatre dernières années, qu'aucun mouvement en ce sens n'avait eu lieu. Cette personne travaille à Londres, dans le secteur de la finance. Une dernière réclamation a été envoyée le 17 mars. La commission confirme le souhait de demander un remboursement de 18 734 euros.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose de rejeter la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal n° 2019-07.**

**Nombre de votants : 24**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Dossier 2017-279**

**Laurence CORVELLEC** explique que, dans un premier temps, l'avis de la commission de suivi d'engagement décennal recommandait l'octroi d'un sursis de deux ans, compte tenu des faibles revenus présentés et de la volonté exprimée par l'intéressé de rejoindre une structure répertoriée comme répondant à l'engagement décennal. L'ENS a reçu des éléments complémentaires le 20 avril 2020. Les documents ont été transmis à la commission. Elle s'est prononcée défavorablement sur l'octroi d'une dispense partielle, considérant que l'activité professionnelle exercée depuis 2016 ne correspondait pas aux activités listées comme respectant l'engagement décennal. En outre, les revenus ne justifient pas une dispense. La commission propose un échelonnement de la dette qui sera fixée en accord avec l'agent comptable pour que le recouvrement soit opéré de manière progressive.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose de rejeter la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal n° 2017-279.**

**Nombre de votants : 24                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstentions : 0**

**Dossier 2018-577**

**Laurence CORVELLEC** tient à apporter un complément par rapport aux éléments transmis. Le montant à rembourser ne serait pas de 14 489 euros, mais de 2 787 euros. Cette situation a été examinée par la commission de suivi en janvier 2016. Au sortir de l'École, cette personne a décidé de s'orienter vers une activité sans lien avec les enseignements suivis au sein de l'École. En effet, elle souhaitait occuper une fonction de jardinier d'art. Cette personne a occupé pendant près de deux ans une fonction d'apprenti jardinier dans le secteur privé. Elle a ensuite obtenu un concours de catégorie C de la fonction publique. Elle est jardinier botaniste dans la fonction publique depuis mai 2019. La commission propose d'octroyer une dispense partielle correspondant aux 23 mois de suivi de la formation d'apprenti, ce qui permet de reconnaître que cette personne travaille effectivement dans la fonction publique. À ce titre, elle ne devrait reverser à l'École qu'un montant de 2 787 euros.

**François HARTOG** propose au conseil de se prononcer sur l'avis de la commission.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose de faire droit à la demande de dispense de remboursement partielle n° 2018-577, correspondant aux 23 mois qu'a duré une formation suivie par le demandeur postérieurement à sa scolarité à l'École normale supérieure.**

**Nombre de votants : 24                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstentions : 0**

**Nicolas CHÉRON** relève que, dans le premier dossier, la personne était prête à effectuer un remboursement via la Fondation de l'ENS. Il s'enquiert du positionnement de la commission sur ce point et suppose qu'une partie d'un don à la Fondation est déductible des impôts. Dans le cas présent, la personne rembourserait les 18 000 euros, mais cette opération ne lui coûterait que 6 000 euros. Nicolas CHÉRON suggère que, si le principe d'un versement à la Fondation était accepté, la personne devrait rembourser un montant largement supérieur.

**Laurence CORVELLEC** explique que la commission n'a pas souscrit à cette proposition. Les montants sont dus à l'ENS et non à la Fondation, avec une éventuelle visée d'optimisation fiscale. L'agent comptable de l'École doit constater les remboursements. Cette position est partagée par la direction.

**Xavier LAZARUS** précise qu'il est membre du comité de campagne de la Fondation. Il estime que la solution suggérée par cette personne est moralement choquante. L'on pourrait tout autant imaginer de passer par les Îles Caïmans ou des comptes à Jersey. Une personne qui cherche à défiscaliser un tel remboursement par le biais d'un don doit certainement percevoir des revenus suffisants. Il n'est donc pas question d'accepter sa proposition. En revanche, comme cette personne souhaite effectuer un don à la Fondation, Xavier LAZARUS suggère de lui transmettre la documentation à ce sujet. Il importe de ne pas laisser penser que l'engagement décennal est négociable. Il convient de refuser fermement ce type de solution.

**Élise MULLER** rappelle qu'une demande a déjà été formulée pour faciliter le travail de la commission, et plus particulièrement celui des élus qui n'ont pas toujours l'habitude de traiter ce type de dossier. Une partie des exonérations est accordée au titre des revenus. La demande des élus consiste à transmettre un tableau des revenus et des exonérations correspondantes, afin de rendre les critères plus faciles à comprendre et cohérents entre les situations traitées.

**Laurence CORVELLEC** explique que ces éléments sont traités dans le cadre de la commission de suivi de l'engagement décennal.

**Marc MÉZARD** relève que la question porte sur le fonctionnement de la commission. Elle doit être traitée dans ce cadre, et non en conseil d'administration. Les éléments sont transmis à la commission. Cependant, il importe de garder en tête que les décisions sont individualisées. Il n'est pas question d'établir une grille systématique.

**Pauline GALY** partage l'avis de Xavier LAZARUS concernant la position sans réserve à opposer dans le premier cas.

## 2. Dispenses de paiement des droits d'inscription pour les doctorants soutenant leur thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 avril 2021

**Marc MÉZARD** précise que, bien que ce dossier soit technique, il souhaite présenter aussi le cadre politique. Ce point confirme la démarche menée sur la prolongation des contrats doctoraux, dont il a été question lors de la présentation du budget rectificatif. Cette politique a été menée au niveau de PSL, sachant que les doctorants sont rattachés à l'université. Tous les établissements de PSL ont souhaité mener une action vigoureuse sur la prolongation des contrats doctoraux. À l'ENS, cette démarche s'est traduite par la mise en place d'une commission. Marc MÉZARD tient à saluer les services de l'École qui ont mené ce travail 'tambour battant' pour examiner chacune des demandes de manière individualisée au vu de la situation réelle de la thèse et du handicap qu'a représenté la crise du Covid dans son accomplissement. Il ressort que l'École a pu accorder des mois de prolongation à toutes les personnes qui l'ont demandée. La moyenne s'élève à trois mois par doctorant.

Au niveau de PSL, il a été considéré de bonne politique de statuer sur les prolongations de dispenses de paiement des droits d'inscription. Normalement, un doctorant peut soutenir sa thèse jusqu'à la fin de l'année civile. Ainsi, une personne inscrite en thèse peut soutenir jusqu'à fin décembre sans se réinscrire. Il est proposé au conseil de prolonger cette possibilité d'exonération jusqu'à fin mars, en cohérence avec la prolongation des contrats doctoraux. Il s'agit de dispenser du règlement de droits d'inscription en thèse les doctorants PSL qui soutiendront leur thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars.

**Pauline GALY** soutient cette proposition. Elle pense qu'il serait même pertinent de la reconduire les années suivantes. En effet, les doctorants en début de thèse ont également souffert de la situation. Par ailleurs, il paraît important de préciser la situation des bourses ANR et ERC et [... passage inaudible]

**François HARTOG** fait part de difficultés temporaires à entendre les propos de Pauline GALY.

**Marc MÉZARD** explique que Pauline GALY a exprimé son soutien à la mesure proposée. Elle a ensuite évoqué la situation des personnes en début de thèse. La reconduction de la mesure pourra effectivement se poser dans les années à venir. Pauline GALY a soulevé la question de la prolongation des contrats doctoraux liés à des contrats de recherche. La direction a déjà commencé à se pencher sur ce sujet. Il est prévu de réunir une commission pour formuler des propositions car la situation est relativement complexe.

En ce qui concerne les contrats doctoraux du ministère, celui-ci a pris l'engagement oral de soutenir l'ENS pour mettre en place une prolongation. S'agissant des contrats doctoraux payés par l'IDEX, PSL a décidé de s'aligner sur cette mesure, en menant une action très volontariste. Jusqu'à présent, la commission a examiné des prolongations de contrats doctoraux liés aux contrats du ministère et de l'IDEX, pour lesquels l'ENS espère disposer de ressources pour pouvoir les financer. Il est question d'une centaine de mois et les sommes en jeu sont donc conséquentes.

S'agissant des contrats liés à des contrats de recherche, la situation est moins claire. Une action a été lancée. Il convient néanmoins d'examiner les situations au cas par cas, car tout dépend du degré d'avancement du contrat de recherche, de la capacité de réorienter certaines dépenses et de l'argent disponible au sein du contrat.

A travers plusieurs déclarations, le ministère a laissé entendre qu'il viendrait peut-être en soutien de certains contrats de recherche, à commencer par les contrats ANR. Cependant, cette position n'a pas été confirmée à ce stade.

Marc MÉZARD propose de réunir la commission pour examiner chacun des dossiers. Elle pourrait formuler des propositions de manière raisonnée et comparative en fonction des cas. Il est déjà arrivé de proposer une prolongation de six mois, quand par exemple le chercheur devait reprendre ses expériences à zéro.

Marc MÉZARD souligne que le mode de financement de ces prolongations n'est pas encore défini.

**Élise MULLER** craint que l'administration ait la mémoire courte. Elle souhaite régler le problème des doctorants qui ont subi la crise cette année sans attendre, en prévoyant de prolonger cette mesure pour les trois ou quatre prochaines années au bénéfice de tous les doctorants qui ont subi les conséquences de la Covid.

**Marc MÉZARD** assure que le conseil d'administration n'a pas la mémoire courte. La mesure proposée correspond à une décision budgétaire pour 2021. Or le budget est annuel. Les éventuelles décisions à venir devront être prises dans les budgets suivants. Ce conseil est composé d'administrateurs parfaitement capables de conserver cette idée en mémoire.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la dispense de paiement à l'ENS des droits d'inscription par les doctorants soutenant leur thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 avril 2021 inclus.**

**Nombre de votants : 24**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## IV. Point administratif

### 1. Délibération à distance en cas de vote à bulletin secret

**Laurence CORVELLEC** indique que le règlement intérieur prévoyait l'utilisation de moyens visio-techniques (article 3.3) : « *Sont réputés présents dans le calcul du quorum les membres qui participent à la séance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique qui doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective aux réunions du conseil* ». De plus, le dispositif technique utilisé doit garantir que les électeurs ne pourront pas être reliés à l'expression de leur vote. Or cette disposition n'était pas prévue dans le règlement intérieur.

Des tests sont réalisés auprès de plusieurs prestataires fournisseurs de solutions informatiques. Aucune solution n'a encore été retenue. Il n'est donc pas possible de mettre en œuvre cette modalité à ce jour. Néanmoins, il convient dès à présent de prévoir cette disposition dans le règlement intérieur de l'École. Il est ainsi proposé de modifier la formulation de l'article 3.5 comme suit :

*« Lorsque le scrutin est secret, les membres votent simultanément au cours de la séance sans que leur identité ne puisse être mise en relation avec l'expression de leur vote. Ils utilisent le cas échéant un dispositif technique mis par l'ENS à leur disposition. Ce dispositif garantit la confidentialité des données transmises, la sécurité de l'adressage des moyens d'authentification, de l'émargement, de l'enregistrement et du dépouillement du vote. »*

**Frédérique FLECK** signale qu'une autre modification du règlement intérieur est également soumise. Elle concerne le passage suivant : « *Un membre du conseil empêché d'assister à une séance peut donner procuration à un autre membre qui assiste à la réunion en présentiel* ». Frédérique FLECK s'interroge sur les raisons de cette restriction. Elle se demande si, depuis le début de la crise, des procurations n'ont pas été accordées à des administrateurs assistant au conseil à distance.

**Marie ANDROUIN** indique que cette restriction s'explique par des raisons techniques. Le dispositif de vote à distance reconnaît l'adresse mail. Il n'est donc pas possible d'envoyer deux liens de vote à la même personne.

**Jean-Louis HALPÉRIN** s'interroge sur l'urgence de cette modification du règlement intérieur. Il souhaite savoir si des votes à bulletin secret sont prévus à court terme.

**Laurence CORVELLEC** répond par la négative.

**Jean-Louis HALPÉRIN** propose d'attendre que le procédé technique soit au point avant de modifier le règlement intérieur. Il n'est pas favorable à une modification sans avoir de certitude sur ce sujet.

**Laurence CORVELLEC** assure que des prestataires disposent de solutions permettant de mettre en œuvre cette modalité. La première examinée n'était pas satisfaisante. La direction poursuit donc ses recherches. Il s'agit de prévoir cette possibilité. Le conseil d'administration sera informé lorsque la solution technique appropriée aura été trouvée.

**François HARTOG** s'enquiert d'autres interventions.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le vote à distance lors des consultations à bulletin secret aux conseils de l'ENS, ainsi que la modification des articles 3-4 et 3-5 du règlement intérieur de l'École présentés.**

**Nombre de votants : 24**

**Pour : 17**

**Contre : 2**

**Abstentions : 5**

## V. Points d'information

### 1. Intervention du Directeur

**Marc MÉZARD** souhaite commencer par évoquer le contexte sanitaire, sujet qui sera abordé à nouveau au point suivant et a été beaucoup travaillé avec l'ensemble des conseils, et plus particulièrement le CHSCT.

Marc MÉZARD propose de resituer ce contexte dans un cadre de politique générale. Dès avant l'été, l'École a fait le choix déterminé d'un retour en présentiel pour les cours. Cette question a été discutée dans un certain nombre d'instances, avec les directeurs de département ainsi qu'en conseil d'administration. Ce choix est le résultat d'une réflexion sur la place et le rôle de l'École dans le système d'enseignement supérieur. Au sein de l'ENS, les échanges entre étudiants et enseignants sont essentiels. Alors que les interrogations sur le futur de l'enseignement supérieur et de la recherche sont nombreuses, il semble important d'assumer cette position.

Des solutions alternatives ont été retenues par de grandes universités qui sont en train d'investir massivement sur les cours à distance, les cours en ligne et la formation à distance. Les grandes entreprises, dont les GAFAs, réfléchissent à ces modèles pour proposer des systèmes universitaires en ligne. L'École n'a pas vocation à se positionner en concurrence de ces dispositifs. Elle n'y parviendrait pas, car elle n'en a pas les capacités. De plus, si l'on réfléchit à la singularité de l'École, il est clair qu'elle a apporté exactement l'inverse au système d'ESR, à savoir la capacité d'interactions entre étudiants et enseignants en présence sur un site.

Outre l'affirmation de cette position, de nombreux aspects de l'enseignement et de la recherche ont changé. Il n'est plus envisageable d'inviter un orateur, un conférencier ou un collègue étranger amené à traverser l'Atlantique pour faire un exposé d'une heure suivi de 10 minutes de questions par exemple. De telles pratiques sont terminées, pour de nombreuses raisons, à commencer par le réchauffement climatique. Il convient de se familiariser avec des dispositifs à distance, même s'ils restent encore perfectibles.

Il semble important de réaffirmer le projet de l'École. Il n'est pas question de construire une ENS à distance, mais bien de la conserver en présentiel en s'appuyant sur les outils informatiques pour une meilleure gestion du travail en présence. Cette dernière passe par la capacité à réagir à des situations d'urgence telles que la France en vit actuellement, en adaptant l'offre de cours ou en proposant à des personnes en quarantaine d'en suivre. Depuis juin, les différents départements ont travaillé sur le réaménagement de l'offre de cours et la possibilité de mise en ligne d'un certain nombre d'éléments de ces cours.

Les outils informatiques doivent permettre d'améliorer la gestion du présentiel, à travers un certain nombre de dispositifs que l'École a activés cette année. L'inscription des étudiants a été gérée de manière très différente par rapport aux années précédentes. L'École a clairement franchi un cap dans l'utilisation de ces outils, une étape qui aurait probablement nécessité plusieurs années sans la crise sanitaire. L'École s'est ainsi engagée sur un cheminement vers l'utilisation du numérique pour faire mieux fonctionner l'ENS en présence.

A partir de cette ligne directrice et du retour en présence, se sont enchaînées des décisions importantes, à commencer par la réouverture de l'internat. Celle-ci n'était pas évidente au mois de mai. Il a également été décidé, pour le premier semestre, de :

- réduire les échanges internationaux, en les concentrant sur les échanges entrants pour les étudiants qui viennent en diplôme (sélection internationale, master) ;
- supprimer les échanges de type Erasmus qui ne sont pas diplômants ;

- concentrer les possibilités d'échanges sortants sur un petit nombre d'échanges en Europe ;
- occuper les salles à demi-capacité.

Les récentes annonces du gouvernement n'ont pas remis en cause cette dernière modalité.

S'agissant des échanges internationaux, l'ENS a poursuivi son action pour la constitution du campus international, qui reste encore en gestation. Marc POREE et Régis FERRIERE travaillent sur le sujet. Il faut espérer que ce campus offrira aux étudiants restés sur place la possibilité d'avoir un peu plus d'expérience en discussion avec les universités étrangères.

La gestion de la crise au quotidien a été menée au plus près des structures. Marc MÉZARD tient à saluer le travail de la référente Covid de l'École, Valérie LAFOURCADE, et du pôle santé, qui a pris en charge la gestion et l'accompagnement des cas Covid survenus à l'École. Le pôle a travaillé en interaction avec l'ARS pour identifier les cas contacts et organiser les tests. Le suivi est mené de manière très attentive. La politique a été mise en œuvre à la plus petite échelle possible. La direction a ainsi demandé à deux masters de basculer en cours à distance, car plusieurs étudiants avaient été testés positifs. Le cas le plus clairement établi concerne le master de physique, où quatre étudiants étaient positifs ou présentaient des symptômes. Ils avaient participé ensemble à un dîner pour se rencontrer. En agissant à l'échelle la plus fine possible, l'objectif est de tout mettre en œuvre pour essayer de garder l'École en présence.

L'un des impacts majeurs de la Covid tient au fait que l'épidémie accapare les réflexions et les focalise sur la gestion du quotidien. Cet impact est moins visible, mais n'en est pas moins important. Il affecte l'ensemble de la société. Chacun a tendance à perdre de vue le temps long et sa capacité à se projeter dans l'avenir, ce qui est extrêmement périlleux. Or le conseil d'administration doit parvenir à se projeter sur des échelles de temps plus long. La direction a fondé sa réflexion en s'appuyant sur la place de l'École dans le système d'enseignement supérieur et la recherche. Cette réflexion, qui s'inscrit justement dans le temps long, a pu guider des choix d'organisation quotidienne.

En outre, il convient de mener une réflexion sur une forme de réorganisation des activités de recherche. Il importe en particulier de repenser l'organisation des conférences et des interactions en recherche.

Emmanuelle CHARPENTIER et Jennifer DOUDNA, qui ont reçu le prix Nobel grâce à leurs travaux sur CRISPR/Cas9 cette année, ont déclaré qu'elles s'étaient rencontrées au cours d'une conférence. Il s'agit d'un exemple parmi de nombreux cas de projets de recherche majeurs nés à la suite d'une rencontre lors d'une conférence. Il existe également des exemples de thèses nées de contacts entre un chercheur et un étudiant au cours d'une conférence. Le rôle de ces interactions est essentiel. Il est donc hors de question de supprimer les moments de rencontre. En revanche, il importe de les organiser.

Le moment est venu de repenser l'organisation des conférences, champ disciplinaire par champ disciplinaire. Habituellement, leur tenue est le fruit d'initiatives individuelles. Un chercheur disposant du budget suffisant va prendre une initiative. Or il convient de porter une réflexion plus globale sur la meilleure organisation globale. Un tel travail, qui s'inscrit dans le temps long, est important pour une école comme l'ENS, au regard de la place que la recherche y occupe.

En outre, il existe des opportunités créées par cette nouvelle appropriation des outils numériques. Les interventions ponctuelles de collègues étrangers peuvent désormais se dérouler à travers des conférences à distance. Elles pourraient également venir enrichir les séminaires. L'École devrait réfléchir à l'idée de séminaires en réseau, entre grandes universités, avec des interventions ponctuelles de collègues au sein des formations. Il importe de saisir l'occasion d'une réflexion forcée

pour penser un futur plus lointain et une évolution de l'organisation de la recherche et de la formation.

Au sein de l'École, la question de l'articulation entre formation et recherche a été travaillée depuis de nombreuses années. Les départements en sciences ont parfaitement organisé les interactions entre leurs structures de recherche et leurs structures de formation. Dans d'autres disciplines, notamment littéraires, ce lien reste encore trop faible. Il importe de continuer à travailler à son développement.

Parmi les sujets de long terme, Marc MÉZARD souhaite évoquer la question de l'ouverture sociale au moment du recrutement des étudiants à l'École. L'ENS s'est déjà interrogée sur cet enjeu et y a apporté une forme de réponse avec la création du concours normalien étudiant. Il y a un peu plus d'un an, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a demandé des rapports à l'ensemble des écoles normales, à Polytechnique et aux trois grandes écoles de commerce pour qu'elles formulent des propositions visant à améliorer la diversité sociale en leur sein. Le rapport de l'ENS a été remis en octobre 2019. La ministre avait fait part de sa volonté d'agir rapidement sur ce sujet. Le comité de suivi qui devait être mis en place en janvier ne l'a été qu'en septembre. Il est présidé par Martin HIRSCH, qui a récemment procédé à des auditions. Marc MÉZARD précise qu'il a été auditionné le samedi précédent. Le sujet est donc d'actualité. Il est important de le remettre sur la table.

L'ENS s'est lancée dans l'élaboration d'un plan d'actions structuré, avec différents niveaux, dont un niveau « amont ». Il contient divers volets : information, accompagnement, tutorat, mentorat. Ces actions sont destinées aux étudiants des premiers cycles et des classes préparatoires. Le plan repose également sur le développement du CPES de PSL. Il prévoit un meilleur accompagnement dès le lycée, voire dès le collège, car bien souvent les choix d'orientation majeurs pour des jeunes issus de milieu défavorisé se situent en classe de quatrième ou troisième.

Un autre volet du plan porte sur le recrutement à l'École, avec deux types de concours. Le concours normalien étudiant assure déjà un peu plus de diversité sociale que le concours CPGE. L'objectif est de parvenir à augmenter le nombre d'étudiants boursiers parmi les candidats, en agissant en amont, notamment avec le développement du CPES et de toutes les mesures de tutorat, de mentorat et de partenariat avec des lycées.

S'agissant du concours CPGE, la mise en place de points de bonification a été étudiée. Au regard des éléments quantitatifs, il s'agirait de faire passer le taux d'étudiants boursiers de 21 % – ce qui correspond à la moyenne des dernières années – à 30 %, ce qui reviendrait à faire entrer à l'École une trentaine de boursiers supplémentaires chaque année. Grâce à l'ensemble des dispositifs, le nombre de boursiers pourrait atteindre une quinzaine via les concours CPGE et une quinzaine via le concours étudiant.

La question des points de bonification a été soumise au conseil scientifique, avec une proposition détaillée et chiffrée, incluant un tableau de bonification modulé selon le niveau de bourse. Le conseil scientifique a approuvé cette disposition à l'unanimité en février. L'arrivée de la Covid a freiné le passage de ces mesures en CA. Marc MÉZARD souhaite que ce sujet soit remis prochainement à l'ordre du jour. Le ministère a exprimé des attentes en ce sens. Les points de bonification visent à distinguer les candidats selon leur capacité et sans autre distinction que leur vertu et leur talent, examinés en prenant en compte les obstacles qu'ils ont pu être amenés à franchir.

Pour avancer de manière plus claire sur ce sujet, il convient d'attendre des éléments du ministère concernant l'accompagnement des actions en amont. Cette démarche repose sur l'idée que les Normaliens sont tous impliqués à un moment de leur scolarité dans des actions de formes diverses (mentorat, tutorat, information). Pour ce faire, il convient de mettre en place une structure, ce qui nécessite des moyens dont l'École ne dispose pas aujourd'hui. En outre, une question d'expertise juridique se pose sur les processus par lesquels les points de bonification pourraient être mis en

place. Même si ce sujet a été mis en suspens, il n'est pas arrêté. Parvenir à déployer ces actions ambitieuses demeure un objectif prioritaire pour les 18 prochains mois.

Enfin, Marc MÉZARD souhaite mentionner quelques points d'actualité autour de PSL. Une délégation de PSL a rencontré huit membres du jury IDEX le 24 septembre. Le jury doit se réunir en novembre pour statuer sur le statut définitif de PSL. L'entretien visait à préparer cette réunion. Les échanges ont porté sur la manière dont PSL avait répondu aux demandes du jury. L'entretien s'est bien déroulé. PSL est maintenant en attente de la décision du jury.

Par ailleurs, Marc MÉZARD évoque les élections au sénat académique, qui constitue l'un des piliers de la gouvernance de PSL. Elles auront lieu les 25 et 26 novembre. La clôture des candidatures intervient le 23 octobre. Il importe que des candidatures de qualité émanent de l'ensemble des établissements de PSL, y compris de l'ENS.

PSL se projette vers le futur, avec un objectif de consolider tout ce qui a été construit au cours des derniers mois, dont les programmes gradués qui représentent l'aboutissement d'une refonte de la carte des masters et de réflexions sur la bonne articulation entre ces derniers, les doctorats et les unités de recherche. Ces programmes exigent aussi que les différents établissements partageant une même thématique apprennent à mieux travailler ensemble. PSL a obtenu un financement « SFRI » sur ces projets. Ce travail d'articulation est très important. Il doit amener les établissements impliqués à agir sur des questions de mobilité étudiante, pour laquelle des travaux doivent se poursuivre.

Marc MÉZARD précise qu'il a été heureux de constater en conseil d'administration de PSL que le directeur de l'École des Mines, Vincent LAFLECHE, ait mentionné le fait que 10 % de sa promotion d'élèves-ingénieurs venait d'autres écoles, dont l'ESPCI et l'ENS. Un accord a été signé, avec la possibilité de suivre un double cursus pour les étudiants scientifiques souhaitant obtenir un diplôme d'ingénieur. La mobilité est déjà en train de se mettre en place.

Lors du conseil d'administration de PSL, Marc MÉZARD a souligné l'importance de développer le CPES pour soutenir l'action en matière de diversité sociale. En outre, il est essentiel de faire converger les dispositifs de professeur attaché de l'ENS et de PSL. Alain FUCHS et Marc MÉZARD sont très heureux que ce dispositif, qu'ils ont construit ensemble il y a quelques années alors qu'Alain FUCHS présidait le CNRS, ait rencontré un réel succès et soit en train d'être institutionnalisé au niveau d'une université comme PSL. Marc MÉZARD espère que cet exemple sera suivi ailleurs.

Marc MÉZARD évoque ensuite le travail de PSL avec les autres universités, notamment parisiennes, pour faire valoir leur point de vue. Une association des grandes universités de recherche a été créée en ce sens. Elle essaiera de jouer un rôle dans ce domaine.

Dans la perspective d'une approche sur le temps long, Marc MÉZARD souligne l'importance de l'immobilier. Il est très difficile de mener des actions immobilières sans des ressources dédiées. De ce point de vue, l'ENS porte toujours son projet de biologie quantitative, qui représente un axe de développement majeur de la biologie en interface avec la chimie, la physique, les mathématiques et l'informatique. Marc MÉZARD espère que ce projet pourra se concrétiser prochainement. Il a déjà reçu un certain nombre de promesses de mécénat.

Du côté des projets immobiliers, l'ENS est dans l'attente d'arbitrages importants. L'un porte sur la demande faite au CPER, dans lequel figure une première tranche de rénovation de l'IBENS. Ce bâtiment a besoin d'être rénové en profondeur. En outre, dans le cadre du plan de relance, l'ENS est en attente d'une réponse pour la réhabilitation de deux tours d'habitation à Montrouge ce qui permettrait de rénover les internats.

L'École se projette également au 4 juin prochain, avec l'élaboration d'une « nuit sciences et lettres » sur le site, dans toutes ses dimensions. Le thème de cette année sera « incertitudes ». Il résonne bien dans l'ensemble des communautés. Nombre de chercheurs de l'École sauront proposer des événements intéressants dans ce cadre. Le pilotage scientifique a été confié à Werner KRAUTH, ancien directeur du département physique.

Pour conclure, Marc MÉZARD souhaite que les prochains mois soient efficaces et que l'École ne perde pas de vue cette projection vers le futur et cette dynamique d'ouverture qu'il importe d'amplifier. Le conseil d'administration a aussi son rôle à jouer dans cette capacité à se projeter vers l'avenir. Il est un lieu d'expression de points de vue divers, mais aussi un lieu d'arbitrage entre des positions parfois opposées.

Au cours des derniers temps, le conseil d'administration a parfois donné l'impression de perdre de vue son rôle stratégique en passant trop de temps sur des détails ou des processus qui relèvent plutôt de l'exécutif. En dehors des interventions en conseil d'administration, il existe d'autres manières de faire passer des messages à la direction de l'École. Il importe de concentrer l'instance qu'est le CA sur les sujets les plus intéressants. Le travail du conseil d'administration n'en sera que plus conforme à sa vocation.

Laurence ENGEL salue le choix de la direction de maintenir l'École ouverte. Il importe de pouvoir se retrouver et de montrer que la vie par visioconférence n'est pas la vie même. Le fait d'établir des liens est un choix dont il faut espérer que les étudiants se réjouissent. Laurence ENGEL relève que la direction appelle avec insistance à regarder au-delà du quotidien dans lequel, avec cette crise, chacun est englué.

La BNF est toute disposée à réfléchir avec l'École à la manière dont la recherche doit se réorganiser. Les chercheurs doivent trouver à la BNF des lieux pour construire de la recherche. La direction de la BNF cherche des moyens de contribuer à leurs travaux.

Laurence ENGEL évoque ensuite la question de la diversification sociale des élèves à l'École. Lors du précédent débat en conseil d'administration sur ce sujet, les représentants avaient pointé la possibilité de retenir d'autres critères que celui de la bourse pour discriminer les parcours des candidats, comme par exemple les territoires d'origine des candidats, ce qui reviendrait à remettre en cause la centralité jacobine de l'ENS. Laurence ENGEL souhaite savoir si la direction a pu avancer sur ces pistes complémentaires.

**Marc MÉZARD** explique qu'il a utilisé le terme « boursier » comme un raccourci. Les boursiers sont le reflet d'un handicap économique. Or il existe d'autres sortes de handicap, tels que la géographie ou la situation familiale. L'un des critères qui semble le plus pertinent, et a d'ailleurs été évoqué par la commission Hirsch, tient au niveau d'étude des parents. Ce marqueur est extrêmement fort. Des jeunes issus d'une famille dans laquelle aucun des deux parents n'a suivi d'études supérieures ont bien moins de chance de faire des études supérieures eux-mêmes. L'idée est donc de prendre en compte ce point. Il convient de s'assurer au préalable de la vérité de ce type de critère, ce qui implique de trouver les bonnes modalités.

Marc MÉZARD souligne que les collègues des écoles de commerce travaillent depuis des années sur la modulation des droits d'inscription suivant les conditions de revenu des familles. Or ils observent que les fausses déclarations sont nombreuses. Pour un élément aussi important qu'un concours d'entrée à l'École, il importe de consolider ces aspects. Le niveau d'étude des parents semble néanmoins constituer un très bon critère. Quand les parents n'ont pas de diplôme d'enseignement supérieur, les enfants ont 17 % de chance d'en obtenir un. Quand les parents sont diplômés, les enfants ont 73 % de chance de l'être également. Le terme « boursier » était bien un raccourci.

**Pauline GALY** souhaite également intervenir à propos de la diversité sociale. S'en tenir au simple critère de boursier paraît limité. Pauline GALY suggère de prendre également en considération le sexe. Les femmes sont régulièrement sous-représentées dans le recrutement des scientifiques. Si la direction souhaite accorder de la reconnaissance aux obstacles rencontrés par les boursiers, elle pourrait avoir la même approche pour les femmes. Par ailleurs, Pauline GALY estime que la prise en considération du diplôme des parents est gênante, car cela revient à ne plus considérer les étudiants comme des individus, mais comme des « fils de ».

**Marc MÉZARD** rappelle que l'École travaille sur un projet visant à trouver une position d'équilibre. Il part du constat que les épreuves écrites sont les plus discriminantes par rapport à la situation sociale mesurée par le niveau de bourse. De mémoire, dans les concours CPGE, 29 % des personnes inscrites sont boursières, contre 19 % parmi les admissibles et 19 % parmi les admis. Le décalage s'opère donc au niveau des épreuves écrites.

Par ailleurs, l'École est très attentive à éviter le risque de voir apparaître la notion de « sous-normalien ». Les points de bonification, tels qu'ils sont étudiés, seraient attribués à l'écrit. L'information ne serait pas connue du jury d'oral. Il s'agit donc d'un « coup de pouce » pour aider les candidats à passer à l'étape suivante. Cette modalité permettrait un arbitrage neutre du jury d'oral et personne ne saurait qui a pu bénéficier de points de bonification à l'écrit. Si l'École retient un tel principe, on ne peut pas étendre la bonification aux filles en sciences. Il s'agit d'un autre sujet sur lequel l'ENS travaille également, sans toutefois obtenir beaucoup de résultats. La direction n'abandonne pas pour autant cette question.

Il importe de mentionner que, dans le domaine de la diversité sociale, les sujets sont souvent reliés. On dénombre nettement plus de filles au concours normalien étudiant en sciences que dans les concours élève sciences. Or la diversité de genre de ce concours s'accompagne aussi d'une meilleure diversité d'origine sociale. Près de la moitié des candidats au CPES en sciences sont des filles. L'objectif du CPES est d'atteindre 50 % de boursiers. Cette approche se traduit incidemment par une diversité de genre.

**Frédérique FLECK** tient à saluer les efforts de l'École face à la crise sanitaire. Autant l'on ne se sentait pas en sécurité à l'ENS dans les semaines qui ont précédé le confinement, autant depuis la rentrée, la situation semble parfaitement gérée. Frédérique FLECK souhaite avoir des précisions sur les espaces stratégiques plus difficiles à gérer, comme la bibliothèque ou la restauration. Elle se demande si des mesures de taux de carbone ont été opérées dans ces lieux.

Frédérique FLECK aborde ensuite la question de la mission sociale. L'École est forcée de s'interroger sur les personnes qui l'intègrent. Cependant, il serait tout aussi intéressant de questionner le devenir de celles qui sont passées par l'ENS. A son échelle, Frédérique FLECK constate que la plupart des étudiants qui ne s'inscrivent pas en thèse proviennent des catégories sociales les plus modestes. Les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien ne leur permettent pas de se concentrer sur leurs études. Ils doivent souvent travailler en parallèle. Certains considèrent aussi que l'obtention d'une agrégation représente une ascension sociale suffisante. Ils ne cherchent donc pas à aller plus loin.

Enfin, Frédérique FLECK relève qu'il a été question du dispositif des professeurs attachés avec PSL. Elle demande si le processus est désormais abouti et si la question de la composition des commissions a été traitée.

**Marc MÉZARD** propose de revenir sur la question relative à la crise sanitaire lors du point dédié à ce sujet.

Concernant l'ouverture sociale, Marc MÉZARD souligne l'intérêt de la remarque de Frédérique FLECK. Le troisième volet du plan en cours d'élaboration concerne l'accompagnement à l'École et dans les débouchés. Ces sujets sont essentiels. L'accompagnement à l'École correspond à la

démarche d'école inclusive. Intégrer l'ENS sans maîtriser certains codes culturels est certainement difficile. Le travail à mener est notable. L'accompagnement dans les débouchés est tout aussi important.

S'agissant des professeurs attachés, les travaux sont toujours en cours. Il convient de trouver les moyens de faire converger les dispositifs. La direction a bien en tête la question de la composition des commissions. Elle y sera très attentive.

**François HARTOG** propose de passer au point suivant.

## **2. Crise sanitaire : plan de reprise d'activités (phase 3) et mesures pour la rentrée 2020**

**Valérie LAFOURCADE**, référente Covid de l'ENS, propose de présenter la dernière version du Vademecum, la précédente ayant été examinée par le conseil d'administration au mois de juillet. Depuis lors, de nombreuses modifications ont été effectuées. Une nouvelle version a été examinée et approuvée en CHSCT le 31 août 2020 puis actualisée le 25 septembre, après l'annonce du classement de Paris en zone d'alerte renforcée. Sont intervenus ensuite le classement de Paris en zone d'alerte maximale et la demande du ministère de réduire la capacité des salles de 50 %. Une nouvelle version a été élaborée le 5 octobre. Elle a été examinée en CSSCT le 9 octobre, qui a souhaité apporter quelques modifications.

Valérie LAFOURCADE propose de faire le point sur la version actuelle du Vademecum. La déclaration d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire à partir du 16 octobre ne la remet pas en cause. Il convient uniquement d'y adjoindre une annexe supplémentaire concernant l'attestation de déplacement à fournir aux personnes qui ont besoin de se déplacer aux heures du couvre-feu.

Les modifications principales du Vademecum depuis la version du mois de juillet concernent les points suivants :

- renforcement de l'incitation du travail à distance (paragraphe ajouté à l'attention des encadrants) ;
- actualisation des dispositions à prendre pour les personnes qui présentent un risque de forme grave de la Covid-19, les personnes vulnérables ou les personnes qui partagent le domicile avec une personne à risque ;
- gestion des personnes placées en isolement (cas probables, cas confirmés, cas contacts) ;
- situation des personnes contraintes de garder leur enfant à domicile ;
- port du masque obligatoire.

Il est à noter que cette dernière règle est globalement bien respectée au sein de l'École. Il convient néanmoins de rappeler que les professeurs doivent continuer à porter le masque lorsqu'ils font cours.

Les masques sont fournis aux personnels, y compris ceux qui sont hébergés mais pas employés par l'École. La distribution est assurée aux postes centraux de sécurité. Les horaires ont été restreints aux heures d'ouverture, à savoir entre 7 heures et 19 heures du lundi au vendredi. A compter du 19 octobre, l'École fournira également deux masques en tissu par étudiant. Il est aussi prévu de fournir des masques de lecture labiale pour les personnes travaillant dans des collectifs comprenant des personnes sourdes ou malentendantes et les professeurs de langues.

Valérie LAFOURCADE souligne que le Vademecum tient compte de la limitation de la capacité des salles à 50 %. L'ENS avait anticipé cette mesure dès le 22 juin. Par conséquent, la décision du ministère, qui date du 5 octobre, l'a peu impactée. Quatre salles ont été réellement concernées : une du DEC et trois à Jourdan. Les grandes salles n'ont pas du tout été impactées. S'agissant des 22 petites salles, les effets se sont limités à une ou deux places.

La restauration constitue un point critique, car les personnes se trouvent en situation vulnérable en retirant leur masque pour déjeuner. Valérie LAFOURCADE a constaté une surfréquentation de la restauration. Des communications ont eu lieu. Le Vademecum a été actualisé pour inciter les personnes qui le peuvent à déjeuner ailleurs, y compris dans leur bureau, dès lors que celui-ci ne se trouve pas dans un laboratoire. Malgré les conditions climatiques qui se détériorent, les fenêtres du restaurant seront maintenues ouvertes. Les personnes sont invitées à se vêtir chaudement pour déjeuner. La décision a été prise d'ajouter des mobiliers supplémentaires sous les auvents à l'extérieur. Pour parvenir à faire respecter les distanciations sociales, la moitié des chaises du restaurant ont été mises à l'écart. Enfin, l'École a commandé des stickers « place interdite » de façon à les positionner sur les tables, une place sur deux.

Valérie LAFOURCADE annonce qu'il n'est pas prévu d'effectuer des mesures de CO<sub>2</sub> dans le restaurant, car le volume est très important et l'occupation est divisée par deux. De plus, outre la ventilation mécanique, les fenêtres restent ouvertes.

La direction a pris la décision d'interdire les pots, pauses-café ou collations qui étaient habituellement organisés dans les services, les laboratoires ou les départements, à l'occasion des colloques. L'interdiction de boire et de manger dans les salles de cours et les amphis a été rappelée.

Une surfréquentation de la bibliothèque a été constatée pendant une période. La direction a pris la décision d'ouvrir la salle du restaurant de 15 heures à 20 heures pour proposer aux usagers un autre lieu de travail ou de consultation des livres empruntés.

Le Vademecum aborde ensuite des activités plus spécifiques, notamment sportives. Celles-ci sont interdites en espace clos. Le gymnase est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les sports collectifs et avec contact sont interdits. Cependant, les étudiants qui ont déclaré au préalable dans leur programme d'étude une unité de PSL sport ou une pratique sportive en compétition encadrée par un professeur de sport, peuvent être autorisés à poursuivre leur activité.

Les activités sportives de plein air restent possibles. L'association, le BDS et les professeurs de sport ont listé toutes celles concernées. Des protocoles Covid ont été établis. Les activités reprennent avec un encadrement sanitaire relativement strict.

Les activités culturelles ont repris au début du mois d'octobre. De la même façon, un protocole relativement strict a été établi en s'inspirant des recommandations du ministère de la Culture édictées au mois de septembre.

Les activités associatives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, tout comme les événements festifs. Quelques exceptions sont prévues, mais n'ont pas été utilisées jusqu'à présent. Elles ne seront accordées qu'à l'appui d'un protocole Covid, de façon à permettre l'ouverture de la Bédéthèque, par exemple.

Une autorisation a été accordée par la direction concernant la cafétéria des élèves, non pour se rassembler mais pour proposer une alternative à la cafétéria de l'École, sachant que le café y est vendu à prix coûtant aux adhérents de l'association des élèves. La cafétéria des étudiants est ouverte de 7 h 30 à 16 heures du lundi au vendredi, uniquement pour de la vente à emporter.

Le Vademecum détaille la conduite à tenir en cas de Covid. La durée de l'isolement a été modifiée, pour être ramenée à sept jours. En outre, il existe la possibilité de se faire tester sur le campus de

Jourdan. L'université PSL a noué un partenariat avec le laboratoire Biogroup qui assure des permanences du lundi au vendredi entre 14 heures et 16 heures. Il convient au préalable d'envoyer un mail à l'adresse covid19@ens.psl.uni pour demander à bénéficier d'un test. Un ordre de priorité a été établi. Les personnes avec des symptômes, les cas contacts présentant une ordonnance médicale ou un SMS de l'assurance maladie et les membres du pôle santé sont prioritaires. Ce dispositif a été mis en place le 15 octobre. Quasiment tous les créneaux ont été remplis. Peu de personnes non prioritaires parviennent à se faire tester. Le dispositif est accessible à tous les personnels de l'ENS ou hébergés par l'École, ainsi que l'ensemble des étudiants. En revanche, les membres de la famille ne peuvent pas en bénéficier.

Le Vademecum reprend des informations à propos de la détection de cas Covid. Il intègre également une description de la mission du référent Covid-19, afin que chacun prenne connaissance des cas dans lesquels il convient de faire appel à lui :

- accueil d'un public extérieur en nombre ;
- activités spécifiques (sportives ou culturelles).

Les annexes du Vademecum ont changé. Il est prévu de mettre en ligne une attestation pour les déplacements pendant le couvre-feu.

En comité technique, l'un des représentants du personnel a demandé que des extraits du Vademecum soient édités. Ainsi, neuf fiches réflexes d'une page ont été réalisées sur les thèmes suivants :

- poste de travail ;
- visiteurs ;
- utilisation d'une salle de cours ou d'un amphithéâtre ;
- utilisation de la salle de restaurant ;
- activités culturelles ;
- activités sportives ;
- stages ;
- nettoyage des locaux, renforcé en cas de cas Covid.

**François HARTOG** remercie Valérie LAFOURCADE pour cet exposé précis et s'enquiert d'éventuelles questions.

**Stéphane PATIÈS-GORIZZA** souligne l'existence d'une circulaire du 7 octobre d'Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Fonction publique, qui traite notamment du nombre de jours de télétravail. Le Vademecum est très bien conçu. Cependant, il reste relativement flou quant aux possibilités laissées aux agents en termes de télétravail. Stéphane PATIÈS-GORIZZA invite la direction à davantage le détailler, de manière à faciliter le dialogue entre l'agent et sa hiérarchie. Dans la circulaire, il est spécifié que le télétravail est fortement encouragé. Il convient de prévoir dans les organisations deux à trois jours par semaine. Il paraît important de le préciser afin de poser une base de discussion sur les possibilités de télétravail. Il est crucial que les agents puissent s'organiser afin de libérer de la place dans les transports en commun.

**Laurence CORVELLEC** assure que ce texte n'a pas échappé à la direction. Les discussions qui ont eu lieu lors du dernier comité technique ont souligné l'importance de privilégier le travail à distance sous toutes ses formes. La direction en a informé les responsables de structure. Elle a également rappelé que le service des ressources humaines était à la disposition des encadrants pour déterminer les meilleures façons de mettre en place le travail à distance ou le télétravail. Selon la circulaire, il est possible de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine. Or, à partir du moment où le Vademecum ne précise pas un nombre de jours, l'École permet d'aller au-delà quand les activités s'y prêtent. Quelques rares établissements autorisent jusqu'à cinq jours. Une telle organisation est soutenue dès qu'elle est possible. La direction peut intervenir pour régler d'éventuels problèmes d'information ou d'accompagnement des encadrants afin d'activer le télétravail. Sa position est très claire sur ce point.

**Élise MULLER** signale qu'en page 5, le Vademecum indique que le travail à distance ne se justifie pas ou n'est pas souhaitable pour l'ensemble des vacataires ou des emplois étudiants. Les justifications avancées paraissent insuffisantes. Il est incompréhensible que certaines activités remplies par les vacataires ou les étudiants ne puissent pas être assurées en télétravail.

**Valérie LAFOURCADE** explique que ces mentions ont été ajoutées par le SRH. Elles ont été reprises d'une circulaire. L'explication tient au fait que ces personnes ont besoin d'être encadrées.

**Laurence CORVELLEC** ajoute que cette partie correspond à des dispositifs généraux. La vacation n'est pas un contrat de travail en tant que tel. Son règlement est effectué sur la base du service fait. Cette mention vise à rappeler cette situation spécifique. Pour le reste, Laurence CORVELLEC propose de demander au SRH d'explicitier ce passage et de transmettre ultérieurement aux administrateurs les éléments par mail.

**François HARTOG** propose une suspension de séance.

*La séance est suspendue de 11 h 23 à 11 h 35.*

**François HARTOG** annonce que l'ordre du jour est modifié pour aborder la question de la suspension d'obligation de règlement des droits d'inscription.

## **VI. Suspension de l'obligation de règlement des droits d'inscription**

**Laurence CORVELLEC** annonce que la direction a reçu le courrier signé par cinq organisations syndicales et examiné la situation des exonérations. Il semble effectivement légitime de revenir sur cette mesure. La direction a élaboré une délibération, soumise à ce conseil, pour prévoir la suspension d'obligation de règlement des droits d'inscription, dans l'attente de l'avis de la commission ou des justificatifs à fournir par les étudiants boursiers.

Les organisations syndicales ont demandé des statistiques sur les exonérations. Ces éléments apparaissaient dans le rapport du compte financier 2019, présenté au conseil d'administration de mars dernier. La commission d'exonération, qui s'est mise en place tardivement, n'a reçu qu'une dizaine de demandes. Seules cinq ont été accordées. En revanche, de nombreuses autres ont été octroyées à différents titres, notamment :

- 123 exonérations pour des boursiers CROUS inscrits au DENS ;
- 97 exonérations pour des étudiants mastériens ;
- 69 exonérations pour les préparations à l'agrégation.

Au total, 376 exonérations ont été octroyées en 2019, ainsi que 18 exonérations partielles correspondant aux mastériens extracommunautaires. Ces derniers ont réglé 243 euros au lieu 3 770 euros. Ce dispositif avait été voté par le conseil d'administration.

**Marc MÉZARD** s'enquiert d'éventuelles questions.

**Elvire PINEDA** profite de ce point pour faire remonter une information communiquée par les étudiants en master PDI (sociologie). Ils constatent un retard très important dans la livraison des cartes multifonctions, ce qui empêche l'accès à certains bâtiments.

**Marc MÉZARD** souhaite que ce genre de sujet soit traité en dehors du conseil d'administration.

**Elvire PINEDA** estime que favoriser l'accès à l'ensemble des bâtiments représente un enjeu essentiel. Ce point doit être réglé rapidement. Il est anormal que certains étudiants reçoivent leur carte si tardivement.

**Marc MÉZARD** signale que le conseil d'administration ne délivre pas de carte d'accès. Il convient de s'adresser au service *ad hoc*.

**François HARTOG** s'enquiert d'autres interventions.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide que l'obligation de règlement des droits d'inscription à l'ENS sera suspendue, au bénéfice des demandeurs identifiés en annexe, dans l'attente de la décision rendue par le directeur sur avis de la commission d'exonération instituée par la délibération n° 2019-30 du 18 octobre 2019, ou dans l'attente des justificatifs à fournir à l'appui de la demande.**

<b>Nombre de votants : 21</b>	<b>Pour : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
-------------------------------	-----------------	-------------------	------------------------

**François HARTOG** propose de reprendre l'examen de l'ordre du jour tel qu'il était prévu.

## V. Points d'information (suite)

### 3. Résultats des concours 2020

#### Bilan des concours d'entrée Lettres

**Frédéric WORMS** se propose de rappeler les spécificités de la session 2020. La première d'entre elles a trait au report de la date des écrits des concours CPGE, avec une admission sans épreuves orales. Leur suppression a été dictée par les contraintes sanitaires. La commission de pilotage des concours du ministère a décidé du report des épreuves écrites, qui ont été décalées du mois d'avril à la fin du mois de juin. Du fait des contraintes au mois d'août et du maintien de la rentrée à la date prévue, la quasi-totalité des écoles ont procédé à une admission sans oral, directement après l'écrit.

La seconde spécificité concerne le concours normalien étudiant, que l'École opère elle-même. L'adaptation des épreuves d'admission a conduit au remplacement de l'épreuve écrite, trop complexe à organiser à distance compte tenu du nombre de candidats, par un oral dédoublé. Il comprenait les éléments de l'épreuve écrite et l'épreuve orale habituelle. Le jury a été très satisfait et très efficace.

Frédéric WORMS tient à remercier tous les jurys ainsi que les services des concours de l'École qui ont été exceptionnels dans le déroulement de ces sessions.

Le nombre de candidats pour l'ensemble des CPGE est stable. S'agissant du nombre de candidats au concours Lettres, il confirme une tendance déjà constatée les années précédentes, à savoir une baisse du concours A/L et une hausse au concours B/L. Cette dernière est liée aux banques d'épreuves et à l'ouverture de nouvelles classes préparatoires. Le nombre de candidats au concours A/L est inférieur à 1 400 tandis qu'il approche 1 000 au concours B/L. Les deux courbes se rapprochent.

S'agissant du concours étudiant Lettres, une forte hausse du nombre de candidats est constatée. Elle s'explique sans doute par la meilleure diffusion du concours, sa formalisation en cours, mais aussi peut-être par l'inquiétude des étudiants en classe préparatoire qui se sont inscrits au moment où les concours CPGE étaient dans l'incertitude, pendant le confinement. Les classes préparatoires ont connu une période de très grande anxiété pendant un temps long. Elle n'était pas du fait de l'École, car le scénario des concours avait été élaboré rapidement. La direction est déjà consciente des scénarios à envisager pour l'an prochain, bien en amont.

Les candidatures au concours étudiant par département montrent que trois groupes se distinguent :

- plus de 100 candidatures : philosophie, littérature ;
- entre 60 et 100 candidatures : sciences sociales, art, histoire ;
- moins de 60 candidatures : économie, géographie et territoires, département des sciences de l'antiquité.

L'École mène une réflexion d'ensemble sur la diversité sociale. Elle doit également être déclinée à l'échelle des départements. Une réunion spéciale avec les directeurs de département et les directeurs des études a eu lieu mardi dernier. Il ressort que, du point de vue d'un département, il est cohérent de prendre en compte l'ensemble des concours pour observer son vivier d'étudiants. Ainsi, le département de philosophie recevant de nombreux candidats via le concours CPGE procède à moins de recrutements via le concours étudiant. Inversement, le département des arts compte très peu de reçus via le concours CPGE et trouve un vivier plus important via la filière étudiante, ce qui s'explique par le faible nombre de classes préparatoires avec option artistique.

Tous les départements connaissent une hausse plus ou moins importante du nombre de candidatures :

- histoire : +122 % (89 candidats) ;
- sciences sociales : +84 % (107 candidats) ;
- philosophie : +71 % (133 candidats) ;
- littératures et langages : +56 % (137 candidats) ;
- arts : +55 % (90 candidats) ;
- économie : +25 % (35 candidats) ;
- géographie et territoires : +18 % (33 candidats) ;
- sciences de l'antiquité : +11 % (31 candidats).

L'École constate une forte hausse des candidatures en sélection internationale Lettres. Un concours à distance a été mis en place pour la première fois. Son organisation avait été bouclée une semaine avant le confinement. Ce concours était donc à l'avant-garde de ces adaptations.

Le taux de sélection aux concours CPGE est stable. Le concours B/L est plus sélectif que le concours A/L en apparence. Cependant, pour le premier, il existe une très grande disparité entre classes préparatoires. L'ouverture de nouvelles classes préparatoires accroît mécaniquement la sélectivité du concours B/L. Les débouchés sont très divers.

Le concours étudiant Lettres retrouve le taux de sélection enregistré entre 2014 et 2018. Par département, ce dernier est fortement lié au nombre de candidatures. Il faudrait pondérer ces chiffres avec l'ensemble des concours. Le concours étudiant est à la fois à envisager séparément et dans une logique d'ensemble.

Le concours de la sélection internationale Lettres est extrêmement sélectif. Il peut parfois être déchirant pour le jury. Le nombre de reçus est déterminé en partie par des raisons financières. Seuls 10 postes sont financés par des bourses. Le jury se trouve souvent dans une situation difficile pour départager des candidats excellents.

Le taux de confirmation du concours CPGE atteint un niveau inédit, en raison d'une démission au concours A/L suite à un choix personnel de changement d'orientation. Le premier de la liste complémentaire a été rattrapé. Le concours B/L n'a pas connu de défection.

S'agissant du concours étudiant, habituellement, le jury se réunit après la désignation des reçus du concours CPGE. Cette année, il a eu lieu avant, ce qui s'est traduit par un plus grand nombre de désistements de la part des reçus sur liste principale au concours CPGE. Le taux de désistement est donc plus élevé qu'habituellement.

Frédéric WORMS aborde ensuite la question de la proportion hommes/femmes aux concours.

Le pourcentage hommes/femmes pour le concours A/L a donné lieu à une controverse cette année. Le nombre de femmes reçues a été plus élevé que d'habitude. Certains ont interprété cette évolution comme l'effet de l'absence d'oral, comme si celui-ci discriminait négativement les femmes. Or les chiffres montrent que la vraie différence en 2020 tient à la proportion de femmes parmi les 72 premiers à l'écrit, soit la moitié des admissibles habituels qui, cette année, ont été les reçus. Si l'on applique l'absence d'oral aux années précédentes, le nombre de femmes aurait été inférieur. Cette situation n'est donc pas liée à une correction par rapport à l'oral, mais à de meilleurs résultats des candidates aux épreuves d'écrit. Il paraît difficile d'en tirer des conclusions à ce stade.

Frédéric WORMS considère néanmoins que la question doit être posée. Les controverses sur les biais des jurys, notamment d'oraux, ont été nombreuses. Cependant, cette question est plus complexe que l'on veut bien le croire. En matière de diversité, les études montrent que les écrits sont généralement plus biaisés que les oraux, ces derniers pouvant jouer plutôt un rôle de correcteur de biais. Le point significatif n'est pas tellement lié à l'absence d'oral, mais plutôt au biais de l'écrit. Il y a en proportion plus de femmes admissibles que de candidates. L'École mène une réflexion d'ensemble sur les biais de l'écrit. Marc MÉZARD a précédemment évoqué le dispositif pour les boursiers. L'École mène également un travail sur les épreuves, les programmes et les coefficients.

*Jean KHALFA quitte la séance à 12 heures.*

Au concours étudiant, la proportion de femmes admises est supérieure à celle des candidates.

S'agissant de la sélection internationale Lettres, l'équilibre hommes/femmes est strictement respecté.

Au concours CPGE, le pourcentage de boursiers admis est moindre que celui des candidats. Ce résultat est la confirmation de l'importance du coup de pouce accordé aux boursiers lors de l'écrit. L'expérimentation involontaire et douloureuse de cette année le démontre.

Au concours étudiant, la proportion d'étudiants reçus est égale à celle des candidats.

Frédéric WORMS rappelle que, pour la deuxième année, l'École va rédiger un rapport sur tous les concours. Il envisagera ces aspects.

Concernant le concours médecine/humanités, il n'ouvre la voie qu'à cinq postes financés. Le nombre de candidats ne cesse de progresser, alors que le nombre d'intégrés est fixe. Un deuxième mécène permet toutefois d'envisager l'ouverture de cinq nouveaux postes l'an prochain, et quatre l'année suivante. Pour pérenniser le concours, il convient de fiabiliser son financement. La qualité des candidats est extrême. Le jury est désormais pris en charge par Emmanuel DIDIER, qui a remplacé Déborah LEVY-BERTHERAT. Il souligne la dimension exceptionnelle des candidats, qui ont des notes très élevées en médecine, mais aussi dans les disciplines des humanités. Trois promotions coexistent cette année. Le « département » médecine/humanités compte désormais 15 étudiants répartis dans les différents départements de l'École.

### **Bilan des concours d'entrée Sciences**

**Anne CHRISTOPHE** annonce que les concours se sont très bien déroulés cette année. La direction de l'École était anxieuse, car de nombreux aspects ont dû être réorganisés. Beaucoup d'étudiants n'ont pas passé le concours à l'endroit prévu initialement. Les questions d'organisation ont été très complexes. Il a fallu redemander à l'ensemble des candidats où ils souhaitent passer le concours, puis trouver des salles, sachant qu'une partie de celles initialement prévues n'était pas conforme. Le service du CoST a mené un travail formidable. Malgré les craintes que certaines épreuves écrites soient annulées, elles se sont toutes bien déroulées, ce qui a été un énorme soulagement. Le service du CoST a travaillé tout l'été, sachant que les concours CPGE se sont terminés vers le 13 août. Il a aussitôt enchaîné sur la gestion des démissions et la préparation de la rentrée.

Les candidatures aux concours CPGE sont en hausse. Le concours MP réunit le plus grand nombre de candidats, alors que le concours info en attire le moins. Le nombre de candidats au concours normalien étudiants est en hausse depuis 2013. Les départements des mathématiques et de la physique se détachent.

S'agissant de la sélection internationale en sciences, le nombre de candidatures a atteint un plateau depuis trois ans. Les départements de mathématiques et d'informatique obtiennent le plus de candidats.

Le taux de sélection est le rapport entre le nombre d'appelés (admis en liste principale ou en liste complémentaire) et le nombre de candidats. Plus ce taux est faible, plus la sélection est forte. Pour les concours CPGE, il est globalement stable autour de 4 %. Le concours PSI est le plus sélectif de tous, car seules cinq places sont ouvertes.

Le taux de sélection du concours étudiant sciences se situe entre 7 et 9 %. Par département, il est le plus élevé en géosciences, où le nombre de candidats est le plus faible. En outre, le taux progresse en géosciences en partie car un certain nombre de candidats a été reçu à plusieurs concours. Cette année, par exemple, trois candidats étaient recrutés dans deux départements. Ils se sont désistés de l'un des deux. En géosciences, sur les six recrutés au concours normalien étudiant, trois ont également été recrutés via le concours CPGE BCPST, et se sont donc désistés du concours étudiant.

Le taux de sélection de la sélection internationale est stable, entre 4 et 5 %.

Le taux de confirmation est le rapport entre les étudiants qui confirment leur venue à l'ENS et les étudiants appelés. Plus ce taux est élevé, plus le nombre de désistements est faible. Celui du concours BCPST est le deuxième plus élevé, ce qui traduit un très faible nombre de démissions. Cependant, ce taux est en baisse cette année, et le nombre de démissions plus important a eu pour conséquence que seules 15 des 21 places ouvertes à ce concours ont été pourvues. Les années précédentes, quasiment tous ceux qui réussissaient ce concours intégraient l'ENS, et la liste complémentaire était très courte. La baisse du taux de confirmation cette année est directement liée à l'absence d'oral. Un certain nombre de candidats qui avaient très bien réussi leurs écrits avaient choisi de faire une classe prépa BCPST pour devenir vétérinaire, et ce sont donc désistés de l'ENS qui n'offre pas cette formation. Quelques-uns d'entre eux ont choisi d'intégrer les Écoles normales de Lyon et Cachan, qui proposent un double diplôme avec les écoles vétérinaires de leur région.

Les six places restées libres au sein du concours BCPST ont été redistribuées, dont trois en info, deux en MP et une au concours PSI.

Le taux de confirmation le plus élevé concerne le concours info, qui connaît très peu de démissions.

Anne CHRISTOPHE propose un focus sur la structure des démissions des candidats reçus à l'X et à l'ENS. S'agissant du concours PSI, dont la création est récente, il est clair que la plupart des candidats pensaient plutôt s'orienter vers Polytechnique ou d'autres écoles d'ingénieur. On constate néanmoins une petite baisse. L'École a passé un peu de temps avec les élèves reçus pour leur expliquer que la formation par la recherche était une très bonne chose, y compris pour s'orienter vers d'autres activités par la suite.

S'agissant du concours étudiant, le taux de confirmation est en légère baisse cette année, du fait des démissions de candidats reçus à plusieurs concours. Par département, le DEC et la biologie n'ont connu aucun désistement cette année. Ils ont bénéficié de places supplémentaires d'autres départements qui étaient arrivés au bout de leur liste complémentaire.

S'agissant du pourcentage des femmes aux concours CPGE, les données ont été traitées en distinguant les différentes étapes du concours :

- inscrits ;
- présents à l'épreuve spécifique de l'ENS ;
- admissibles (après les résultats de l'écrit) ;
- classés sur liste principale ;
- intégrés.

Il ressort des statistiques présentées que les écrits sont très discriminants. La proportion de femmes baisse entre les présents aux épreuves et les admissibles, mais est pratiquement équivalente entre les admissibles et les classés. Il est à noter que les admissibles en 2020 ont été calculés en comptant le nombre de femmes parmi les premiers classés. La proportion de femmes qui choisissent d'intégrer l'École suit généralement celle des classées.

Ces données ont été retraitées en excluant le concours BCPST, sachant que celui-ci est paritaire à la fois au niveau des inscrits et des recrutés. Il ressort que la parité est encore plus déséquilibrée, avec moins de 20 % de femmes parmi les inscrits et les présents, et moins de 15 % parmi les intégrés. Ce sujet préoccupe la direction. Récemment, l'École a rencontré plusieurs associations qui sont prêtes à travailler avec elle pour améliorer cette situation par des actions diverses.

S'agissant du concours étudiant, le pourcentage de femmes parmi les inscrits s'élève à près de 35 %. Leur proportion atteint 42 % parmi les candidats intégrés. Au cours des dernières années, l'École a recruté légèrement plus de femmes par rapport à la proportion de femmes parmi les candidates.

En ce qui concerne le concours de la sélection internationale, la part des femmes candidates s'élève à environ 30 %. La courbe des intégrés varie fortement car seules 10 places sont ouvertes.

*Catherine FLORENTZ quitte la séance à 12 h 20.*

Au concours CPGE, les boursiers sur critères sociaux représentent moins de 25 % des inscrits et un peu moins parmi les présents. La perte des candidats s'opère surtout lors des épreuves écrites et non à l'oral. Cette année, l'École craignait de perdre des boursiers, ce qui s'est confirmé. Il s'agit de l'année la plus basse de ces cinq dernières années. Au concours étudiant, les boursiers constituent environ 25 % des candidats. Leur proposition diminue d'environ 5 points parmi les appelés et les intégrés.

L'École a mené une analyse de l'origine géographique des étudiants, en distinguant ceux qui proviennent des CPGE parisiennes. Ils représentent environ 25 % des inscrits, mais 65 % des intégrés. Il existe donc un énorme biais en faveur des CPGE parisiennes.

Si l'on s'intéresse à l'endroit où les étudiants ont passé leur bac, la situation est légèrement meilleure. Environ 10 % de non-Parisiens sont perdus au niveau de l'intégration.

Enfin, Anne CHRISTOPHE évoque le concours médecine/sciences, pour lequel 10 places sont ouvertes chaque année. Il s'adresse uniquement à des étudiants en médecine ayant réussi leur première année. Le taux de sélection s'établit à 12 % et le taux de confirmation à 100 %. Le concours est équilibré sur le plan de la parité. Habituellement, il attire environ 25 ou 30 % de boursiers. Or, cette année, il n'a permis d'en recruter aucun. Il s'agit probablement d'un accident statistique.

**François HARTOG** s'enquiert de questions ou observations.

**Nicolas CHÉRON** relève que plusieurs concours n'ont pas été pourvus intégralement. Il souhaite savoir si l'École en tire des conséquences et si elle envisage d'accroître les listes complémentaires.

**Anne CHRISTOPHE** indique que, s'agissant des concours CPGE, les démissions dans la filière BCPST s'expliquent principalement par l'absence d'oral. En effet, les étudiants qui n'ont pas envie de faire de la recherche sont habituellement identifiés lors de ces épreuves. Par conséquent, ce problème ne devrait pas se reproduire dans les années à venir. Les listes complémentaires sont établies en n'y plaçant que des étudiants que l'École souhaite véritablement recruter. Il ne serait pas pertinent de les étendre uniquement pour remplir les concours.

**Xavier LAZARUS** souligne l'intérêt de ces présentations. A la rentrée, la question de la parité a connu un important retentissement médiatique. La polémique prouve à nouveau que les opinions et les faits ne sont pas la même chose. Lorsqu'elle est apparue, Xavier LAZARUS a souhaité rechercher des éléments sur internet, sachant que toutes les données statistiques de Polytechnique sont disponibles. Il se demande s'il existe une raison pour laquelle l'École ne communique jamais ces éléments ou s'il s'agit uniquement d'une coïncidence. Xavier LAZARUS suggère de placer ces présentations sur Nuxeo, afin que les administrateurs y aient accès. Il estime qu'il y aurait un intérêt à rendre ces données disponibles en ligne. Ainsi, lorsque le prochain sociologue décidera de transformer une opinion en fait, il sera possible de vérifier les éléments.

**Marc MÉZARD** assure que ces données n'ont rien de secret. Les présentations seront mises à la disposition du conseil d'administration. Elles ne l'ont pas été en amont de la séance car elles ont été finalisées la veille.

Plusieurs équipes de recherche en sciences sociales ont travaillé sur les données de l'ENS. Chaque fois, l'École a donné accès à tout ce dont elle disposait. Il n'existe aucune volonté de cacher quoi que ce soit.

Cependant, prévoir une diffusion publique de ces données nécessiterait au préalable des ressources pour les rendre lisibles. Des données brutes pourraient être mal interprétées. Il conviendra de soigner la présentation sans entrer dans trop de détails. Les petits nombres peuvent fluctuer fortement, sans que ce soit significatif. Malheureusement, la culture scientifique n'est pas répandue parmi les journalistes. Certains pourraient titrer sur un élément qui n'est pas du tout déterminant. Il conviendra de prendre quelques précautions avant de mettre ces données à disposition. L'École doit mener un travail à ce sujet.

La polémique a débuté sur les réseaux sociaux par une mauvaise lecture des chiffres. L'École a ensuite publié un communiqué de presse au mois d'août, dans lequel figuraient des données. La direction avait indiqué qu'elle compléterait les informations par des éléments plus étoffés. Elles pourront être mises en ligne.

**Jean-Yves MÉRINDOL** soutient l'idée de communiquer les chiffres. Par ailleurs, il précise que la polémique a été lancée par une philosophe et non un sociologue.

**Carole AIMÉ** rappelle que le sujet du biais de l'écrit avait été évoqué lors du conseil d'administration précédent. La nécessité de prévoir autant de femmes que d'hommes pour la conception des sujets et la correction avait été mise en avant. Carole AIMÉ demande si des évolutions sont intervenues à ce niveau.

**Frédéric WORMS** indique que les lettres tendent vers la parité dans tous les jurys. Pour les épreuves d'écrit, il est souvent difficile de l'établir parmi les correcteurs. En revanche, elle est respectée parmi les responsables de commission, qui sont souvent chargés de l'élaboration des sujets.

Toutefois, le biais principal n'est pas tant lié à la composition des jurys, même si ce sujet est d'importance, y compris à un niveau symbolique. Le biais social et peut-être aussi de genre repose plutôt sur certains contenus d'épreuves ou certaines structures de programme.

**Jean-Yves MÉRINDOL** souligne la très grande dépendance du concours CPGE aux quelques classes préparatoires parisiennes. Il souhaite savoir si un travail spécifique est mené au sein de ces classes sur les questions de genre.

**Marc MÉZARD** indique qu'aucune action spécifique n'est menée. Il serait préoccupant de lancer une action ciblée uniquement sur une poignée de grandes classes préparatoires parisiennes, ce qui ferait prendre le risque de dériver vers un lien consanguin qui ne serait pas sain. Il semble plus pertinent de réfléchir à cette question dans un cadre plus vaste.

## VII. Présentation des initiatives en humanités numériques

**Frédéric WORMS** accueille Léa SAINT-RAYMOND, qui aura la charge de la structure qu'elle va présenter : l'observatoire des humanités numériques de l'ENS. Il remercie Emmanuelle SORDET, directrice de la bibliothèque de l'École, qui gère le rattachement de l'observatoire.

De nombreuses initiatives dans les humanités numériques sont menées à l'École et dans PSL. La constitution d'un observatoire représente une initiative particulière. Elle intéresse l'École tout entière. Son rôle visera à coordonner et structurer les humanités numériques et les relier à des réseaux.

Frédéric WORMS laisse la parole à Emmanuelle SORDET, qui va montrer l'importance de ce nouveau relais, avec une dynamique très forte à la fois sur les outils, les contenus et les réseaux.

**Emmanuelle SORDET** propose d'effectuer un rappel du contexte, de la dynamique du projet et des initiatives que Léa SAINT-RAYMOND présentera. Lorsque la direction de l'École a demandé à Emmanuelle SORDET de coordonner les humanités numériques en 2016, le paysage était foisonnant. Les réalisations de projets étaient nombreuses : cartographie, traitements automatisés des langues, projets en histoire de l'art... Son rôle était alors d'identifier les forces et les faiblesses et de voir dans quelle direction l'École devait s'orienter.

Quelques années plus tard, les forces et les faiblesses ont été identifiées. Des décisions ont été prises. Une formation aux humanités numériques a été mise en place. Cependant, un palier a été atteint. Il importait de se doter de davantage de forces. Léa SAINT-RAYMOND rejoint la structuration des humanités numériques. Passée cette étape d'inventaire, il est également apparu important de se doter d'une structure permettant d'avoir une vision d'ensemble. L'École a ainsi décidé de lancer ce projet d'observatoire.

Emmanuelle SORDET restera très attentive à tout ce qui relève des humanités numériques. La bibliothèque est porteuse de projets dans ce domaine, tout comme l'EUR Translitteræ. Emmanuelle SORDET partage désormais sa vision avec Léa SAINT-RAYMOND pour le bénéfice de l'École.

**Léa SAINT-RAYMOND** précise qu'elle a intégré l'ENS via le concours B en 2008. Dans son parcours à l'École, elle a essayé de conjuguer histoire de l'art et économie. Elle a passé l'agrégation des SES et a rédigé une thèse en histoire de l'art sur le marché de l'art à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Léa SAINT-RAYMOND a ensuite effectué son premier post-doc à l'Abeona. Elle a coordonné le séminaire DHAI sur la conjonction entre intelligence artificielle et humanités numériques. Depuis 2019, elle assure la coordination pédagogique de la formation en humanités numériques. Ce parcours a permis à Léa SAINT-RAYMOND d'avoir une connaissance assez large des départements de l'ENS. L'École lui a confié la responsabilité de valoriser et encourager les initiatives d'humanités numériques.

Les humanités numériques sont les humanités d'études du monde social vécu, au moyen d'outils informatiques. Par nature, elles sont transdisciplinaires et représentent un catalyseur des forces de recherche entre les sciences et les lettres. Elles trouvent donc toute leur place à l'ENS, du fait de sa longue tradition transdisciplinaire.

Au-delà de leur intérêt pour la recherche, les humanités numériques constituent également un enjeu stratégique pour l'ENS dans un champ académique très compétitif sur le plan international. Depuis plus de 20 ans, les universités américaines développent leurs propres centres et départements de recherche en humanités numériques, comme par exemple :

- the Institute for Advanced Technology in the Humanities de l'Université de Virginie, créé en 1993 ;
- the Stanford Humanities Lab, créé en 2000.

En 2018, le MIT a investi un milliard de dollars dans une université dédiée à l'intelligence artificielle et aux sciences des données.

Dans un rapport de l'institut français, Marin DACOS et Pierre MOUNIER ont mis en évidence un certain retard français. En guise de première recommandation, ils ont préconisé d'encourager le

développement de centres d'humanités numériques dans les établissements de recherche et d'enseignement français.

L'ENS a tous les atouts pour se positionner en tant qu'acteur incontournable des humanités numériques, aussi bien au niveau national qu'international. Elle dispose d'une longue tradition pluridisciplinaire, alliant la bibliothèque, les départements de sciences, de lettres et d'informatique.

De plus, les humanités numériques sont ancrées à l'École de longue date dans l'ensemble de ses champs disciplinaires, comme le montrent ces divers exemples :

- Nietzsche sources : site web consacré à la publication de contributions scientifiques concernant l'œuvre et la vie de Friedrich Nietzsche, avec la possibilité de faire des requêtes ;
- notes de cours de l'ENS : initiative de la bibliothèque pour proposer une édition électronique de notes de cours professés à l'ENS ou par des professeurs de l'ENS ;
- LAKME : projet dans le champ de la linguistique computationnelle et de traitement automatique des langues dédié à la production automatique de corpus annotés linguistiquement en hébreu, français médiéval ou langue ouralienne ;
- ArchEthno : projet initié par le département de sciences sociales pour l'archivage d'enquêtes ethnographiques et photographiques ;
- GeoMAP : projet permettant de mettre à disposition des données sur les marchands de tableaux à Paris tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle ;
- IMAGO (centre d'excellence Jean Monnet) : projet qui a pour but d'étudier les circulations des motifs et des images à travers des procédés de *computer vision* fondés sur la segmentation automatique des images.

Le champ des humanités numériques est donc vaste à l'ENS.

Une formation en humanités numériques a été mise en place dans l'ensemble des départements. Il existe également une offre spécifique avec le cours d'introduction aux humanités numériques, dont le nombre d'inscrits est passé de 5 à 20 en trois ans.

Léa SAINT-RAYMOND évoque ensuite l'observatoire des humanités numériques. Trois axes de travail ont été définis.

Premièrement, il s'agit de dresser un état des lieux des projets et des formations en humanités numériques à l'École. L'observatoire aura vocation à centraliser en interne les cours, séminaires, ressources, projets de recherche et événements. La fonction d'observatoire est cruciale. Tout projet en humanités numériques à l'ENS-PSL doit être transmis pour information et promotion à l'observatoire.

Deuxièmement, l'objectif vise à créer une revue bilingue en ligne, sous un format léger de type blog scientifique avec comité de lecture. Elle est intitulée « Données à penser – Data for Thought ». L'observatoire a pour ambition d'organiser des événements scientifiques et de mettre en lien tous les départements de l'École.

Troisièmement, il s'agit de mettre en réseau les correspondants et les porteurs de projet en interne, et de développer des partenariats nationaux et internationaux. De premiers contacts ont d'ores et déjà été pris au Center for the Future of Intelligence de Cambridge et à l'université de Tokyo.

Les objectifs sont les suivants :

- organiser et lancer l'observatoire ;
- développer son activité à travers des publications, des conférences et des communications, non seulement dans le milieu de la recherche, mais aussi envers le grand public ;
- pérenniser l'observatoire et développer sa signature.

S'agissant des échéances, une réunion de lancement s'est tenue avec les directeurs des départements de lettres en septembre et celle regroupant tous les acteurs de l'ENS-PSL en humanités numériques est prévue en novembre. La mise en ligne d'un site internet interviendra en décembre.

En janvier 2021, une première communication en interne et en externe aura lieu pour le lancement de l'observatoire, avec un appel à contribution pour la revue « Données à penser – Data for Thought ».

Enfin, un premier événement de type colloque sera organisé au printemps 2021, réunissant des invités internes et de l'international.

Léa SAINT-RAYMOND présente l'organigramme de l'observatoire. Celui-ci est encadré par un comité de pilotage où siègent Frédéric WORMS et Emmanuelle SORDET. Il a pour rôle de faire le lien avec PSL et l'EUR Translitteræ. L'observatoire s'appuie également sur :

- un réseau de correspondants et de porteurs de projets au sein de l'École ;
- un comité scientifique pour la revue « Données à penser – Data for Thought ».

**François HARTOG** remercie Léa SAINT-RAYMOND pour sa présentation.

## VIII. Question(s) diverse(s)

**François HARTOG** propose d'engager une discussion autour de la loi de programmation de la recherche.

**Jean-Louis HALPÉRIN** remercie François HARTOG d'avoir accepté d'inscrire cette question à l'ordre du jour. Il remercie également les services de l'ENS d'avoir transmis la motion que Jean-Louis HALPÉRIN et Frédérique FLECK soumettent au conseil d'administration.

La LPPR est actuellement en discussion au Parlement. Depuis plusieurs mois, elle a suscité de vives réactions de la part de la communauté des chercheurs et des universitaires. Malgré les très nombreuses critiques, le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale ne comporte qu'un tout petit nombre d'amendements. Alors que la discussion se poursuit au Sénat, plusieurs conseils d'administration d'université ont approuvé des motions. Jean-Louis HALPÉRIN propose que ce conseil d'administration en fasse autant, à travers un texte court qui invite le gouvernement à poursuivre la concertation et à entendre la voix de la majorité de la communauté qui souhaite que ce texte soit amendé.

Jean-Louis HALPÉRIN donne lecture du projet de motion :

*« Le conseil d'administration de l'École normale supérieure, s'associant aux inquiétudes de la communauté des chercheurs et des universitaires sur le texte actuel de la LPPR, invite le Parlement et le gouvernement à un élargissement de la concertation afin d'amender un texte qui, en l'état,*

*suscite une opposition majoritaire de la part des acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. »*

**Jean-Yves MÉRINDOL** souligne que le projet de loi est en début de discussion au Sénat. L'urgence ayant été demandée par le gouvernement sur la procédure d'adoption, il n'y aura pas de deuxième lecture à l'Assemblée. Compte tenu de ce calendrier, le projet de motion semble en décalage avec la réalité. Réclamer un élargissement de la concertation alors que le gouvernement et le Parlement doivent se mettre d'accord dans quelques jours ne paraît pas à la hauteur de la situation.

Jean-Yves MÉRINDOL explique qu'une motion hostile à la loi aurait recueilli son suffrage. La création des nouveaux contrats sur projets, qui sont de faux CDI, pour les chercheurs ou enseignants-chercheurs ne correspond à rien d'utile pour la recherche publique.

Jean-Yves MÉRINDOL exprime une perplexité plus mesurée concernant les « chaires juniors » qui, dans certaines situations, pourraient avoir un intérêt. Néanmoins, demander une concertation qui sera refusée paraît inutile.

Jean-Yves MÉRINDOL précise qu'il a pour habitude d'être minoritaire dans l'enseignement supérieur. L'idée de participer à une opposition majoritaire le réjouirait s'il était certain qu'elle fut majoritaire, ce qui n'est pas établi. Il existe certainement une opposition majoritaire des syndicats de l'enseignement supérieur, à supposer qu'ils soient représentatifs automatiquement de l'opinion de l'ensemble des acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.

Jean-Yves MÉRINDOL annonce qu'il s'abstiendra.

**Pauline GALY** indique qu'elle se sent légitime pour voter cette motion, car après étude, il se trouve que le contenu de la loi est très défavorable aux jeunes chercheurs. La hausse des salaires proposée pour les chercheurs qui entrent au CNRS paraît dérisoire, par exemple.

Pauline GALY préconise d'apporter une modification de forme, en remplaçant « LPPR » par « LPR ».

**Marc MÉZARD** indique qu'il fait partie de ceux qui peuvent critiquer certains aspects de cette loi. Cependant, les questions relatives à la rémunération des jeunes chercheurs et à la revalorisation de carrière sont des éléments majeurs. On peut considérer que les évolutions proposées restent insuffisantes. Elles représentent néanmoins un progrès pour les jeunes chercheurs.

Comme l'a indiqué Jean-Yves MÉRINDOL, Marc MÉZARD pointe un certain décalage temporel dans le projet de motion. La question de l'opposition majoritaire n'est pas claire, car elle dépend beaucoup des différents volets de la loi. En revanche, il paraît possible de trouver l'unanimité en exigeant de nouveaux amendements, sachant que les demandes sont très diverses. Toutefois, cette approche ne contribue pas à former une loi alternative. En outre, un certain nombre d'organisations a signé le protocole salarial.

En l'absence de loi, la recherche en France se trouverait dans une situation très grave au plan financier. Le projet du gouvernement est insuffisant dans son ampleur et pêche par un horizon temporel peu crédible. Le Sénat a proposé de ramener ce dernier de 10 à 7 ans. En l'état, la loi ne suffira pas à atteindre l'objectif de 1 % de dépenses publiques en recherche. Elle ne permettra peut-être que de gagner 0,1 point. La France restera loin de l'objectif des 3 % de dépenses publiques et privées en R&D.

**Nicolas CHÉRON** annonce qu'il votera en faveur de cette motion, malgré le décalage temporel. Si l'expression « opposition majoritaire » pose problème à certains administrateurs, il est possible de la remplacer par « forte opposition ». Il serait regrettable que certains votent contre la motion uniquement en raison de cette formulation.

**Jean-Louis HALPÉRIN** demande que les deux amendements proposés soient pris en compte :

- remplacer « LPPR » par « LPR » ;
- remplacer « opposition majoritaire » par « forte opposition ».

**François HARTOG** indique que, dans un premier temps, il convient d'inviter le conseil d'administration à se prononcer sur la mise au vote de la motion. Elle le sera dans un second temps, si une majorité y est favorable.

**Stella MANET** signale qu'habituellement, quand une motion est soumise en conseil d'administration, elle est automatiquement mise aux voix.

**François HARTOG** demande au conseil d'administration de se prononcer sur la mise au vote de la motion.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la mise au vote de la motion.**

<b>Nombre de votants : 20</b>	<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstentions : 1</b>
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

**François HARTOG** soumet au vote la motion, telle qu'amendée en séance.

**Sur proposition de deux de ses membres, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la motion relative à la LPR présentée.**

<b>Nombre de votants : 20</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 5</b>
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

**François HARTOG** s'enquiert d'autres questions diverses et en l'absence, lève la séance.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 17 décembre 2020.

*La séance est levée à 13 h 02.*

Annexe au procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2020, approuvé le 16 octobre 2020.

**1.** La version initiale du procès-verbal du CA du 9.07.2020 présentée aux membres du conseil d'administration le 16.10.2020 indiquait sous le point III. 2. *Référentiel des décharges d'enseignement* :

*Frédérique FLECK demande l'élaboration d'un cadre plus précis établi selon le volume réel de la responsabilité considérée. Un cadre plus objectif, établi en fonction de la taille des départements pourrait être proposé.*

*Anne CHRISTOPHE répond qu'il est difficile de mettre en place un référentiel qui s'appliquerait avec un tel degré d'automatisme. Le « sur-mesure » permettra de mieux prendre en compte les besoins des enseignants-chercheurs.*

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le référentiel des décharges d'enseignement présenté.**

**Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0**

**2.** Par courriel du 12 octobre 2020, Madame Frédérique Fleck a formé plusieurs demandes de modifications de ce procès-verbal du CA du 09.07.2020, dont celle-ci :

« ...

- p. 13 en haut, à propos des décharges, je demande l'ajout suivant :

*« Frédérique Fleck transmet une demande des élus de modifier le document afin que le volume réel de la décharge soit fixé par les conseils de départements et non plus par les seuls directeurs de départements. Cette demande est acceptée et le texte est voté avec cette modification.*

... »

**3.** Le 22.10.2020, le service gestionnaire de l'organisation du conseil d'administration a procédé à l'écoute de l'enregistrement sonore de la séance du conseil d'administration du 09.07.2020, dont il ressort [verbatim CA 09.07.2020, extrait] :

« ...

*Frédérique FLECK : merci. J'ai une demande à vous faire de la part des élus qui est celle d'inscrire quelque chose qui soit un cadre plus précis, par rapport au volume réel de la décharge puisqu'on a ici un volume maximal de la décharge. Alors, il est évident qu'elle ne peut pas être la même en fonction de la taille des départements, des laboratoires etc.. mais comme la latitude est très importante, nous souhaiterions que le cadre soit mieux fixé. On a un petit astérisque qui donne en bas de page que les directeurs de départements proposent la quotité de décharge adaptée au volume, nous souhaiterions que ce soit plutôt le conseil de département qui soit inscrit ici, ou qu'à défaut, une sorte de cadre un peu automatique en fonction de la taille des départements, c'est-à-dire nombre d'élèves ou des laboratoires, nombre de chercheurs..., soit donnée*

...».

Marc Mézard a répondu [verbatim CA 09.07.2020, extrait] :

« ...

**MARC MEZARD** dit que c'est quand même de la responsabilité du directeur de département de faire une proposition. On pourrait adjoindre une phrase qui dit : 'directeur de département après avis du conseil de département, propose'. Comme cela, ça acte le fait que cette question doit être le fruit d'une réflexion collective au sein d'un département, ce qui est normal.

... »

François HARTOG a mis au vote le référentiel des décharges avec cette modification de la formulation.

**4.** Le procès-verbal de la séance du CA du 9 juillet 2020 et le référentiel mis en ligne sur le site intranet de l'ENS ont donc été rectifiés en ce sens le 22.10.2020.

*Pôle des affaires juridiques, le 8 décembre 2020.*